

Vincent MORLIER

TROIS INTRODUCTIONS
POUR BIEN COMPRENDRE
LE DEVOIR CATHOLIQUE
DE *NE PAS VOTER*



A.V.M.

M. Vincent Morlier est auteur des ouvrages suivants :

I — Sous le pseudonyme Louis de Boanergès, en tant que co-auteur :

Présence et signification de la Fin des Temps
(225 pages, 1985, Éd. D.F.T.), *épuisé.*

L'extraordinaire Secret de La Salette
(354 pages + 20 pages d'illustrations, 1988,
publications Louis de Boanergès)

Actualité de la Fin des Temps, tome 1
(422 pages, 1992, publications Louis de Boanergès)

Bientôt le Règne millénaire, tome 2
(500 pages, 1993, publications Louis de Boanergès)

II — Sous son nom propre, en tant qu'auteur :

**Traité de la religion royale française
ou le vrai visage de Clovis**
(715 pages, 2^e éd. 2004, publications A.V.M.)

**Réponse d'un survivantiste honnête
Aux malhonnêtetés anti-survivantistes**
(sur l'affaire Louis XVII-Naundorff)
28 pages, 1998, publications A.V.M., *épuisé*

**Vrais poèmes
À la crème
Et que j'aime**

(précédés d'un essai sur l'essence de l'art poétique)
(90 pages, 2005, 2^e éd., publications A.V.M.)

La « bonne droite » ???

*(pamphlet humoristique mais infiniment sérieux
contre un penchant politique tradi. très-pharisien)*
(58 pages, 1999, publications A.V.M.)

L'IMPUBLIABLE —

**Solution théologique de la Crise de l'Église
Essai sur le problème de la légitimité
de l'Église issue de Vatican II,
avec l'analyse et la réfutation exhaustives
des thèses unacumiste & sédévacantiste**
(413 pages, 2005, 6^e éd., publications A.V.M.)

**Pour bien comprendre la théologie
de la Crise de l'Église**

*(abrégé de L'impubliable,
sous forme de questions-réponses
pour en vulgariser la thèse)*
(221 pages, 2006, 2^e éd., publications A.V.M.)

© Copyright, Septembre 2007

Auto-édition Vincent MORLIER (A.V.M.)

Reproduction interdite, sauf citation des sources.

Tous droits réservés. *Pro manuscripto privatim.*

Présentation

Il convient bien sûr, pour la commodité du lecteur, d'introduire ces trois... Introductions ! En fait, elles présentent trois ouvrages que je viens de faire paraître sur la grande question du « *devoir catholique de NE PAS voter* » et qui sont tous les trois des tirés-à-part de chapitres importants de mon *Traité de la religion royale française ou le vrai visage de Clovis*, paru, quant à lui, il y a un peu plus de dix ans, en 1996¹, pour la commémoration (ratée) de ce qu'on a appelé très-hypocritement « le baptême de Clovis » dans la langue du *politicaly correct*, par une de ces vérités atrocement *diminuées* soigneusement formatées pour causer à l'âme infiniment plus de dommages spirituels que les plus francs mensonges (et c'est précisément la raison pour laquelle on voit nos contemporains, qui n'aiment pas leurs âmes, tant les affectionner...).

C'est l'occurrence de l'élection présidentielle de mai 2007 qui m'a incité, mû et remué par le très-excellent conseil d'un mien lecteur assidu, à ne pas laisser végéter ni moisir dans 715 pages grand format, les idées politiques formidablement exorcisantes et libératrices que contient ce *Traité* de métapolitique constitutionnel, qui traite la chose *par le haut*, et même par le Très-Haut... c'est-à-dire aux antipodes de l'insane politicaillerie qui, présentement, se déverse en dégoûlinades quotidiennes dans les médias comme pou-belle infecte dans sordide caniveau, égout dégoûtant, en souillant et polluant démocratiquement nos pauvres âmes malheureuses qui n'en peuvent mais. Rappeler et dire noir sur blanc la *Vérité en Politique* pour le Temps des Nations, montrer que Dieu nous y apporte le salut non seulement aux tréfonds spirituels secrets de nos âmes mais dans le domaine public et politique (du moins en

¹ Épuisé, ce *Traité* a fait l'objet d'une réédition en 2003 et est toujours disponible aux Éd. D.F.T. (715 pp. 21 x 29,7 — 68 €).

droit), sera, il me semble, faire œuvre de salubrité surnaturelle, dans notre contexte abominable. Il y a en effet *un salut en Politique* que le Bon Dieu nous a amoureusement confectionné à l'orée du Temps des Nations chrétiennes, à valoir pour tout ce Temps jusqu'à la Parousie, et il consiste essentiellement dans l'élection divine de la France, sorte d'«*église sociopolitique*» érigée par Dieu aux fins du salut politique universel. Et cette simple ressouvenance de Dieu dans la Politique de notre Temps rendra l'Espérance à nos âmes plongées dans la désespérance sociopolitique de notre sinistre époque post-révolutionnaire.

Car quand bien même il ne peut y avoir dans nos jours soumis à la «*puissance des ténèbres*» aucune concrétisation de ce salut, à cause du péché des hommes certes mais aussi, mystérieusement, «*afin que l'Écriture s'accomplisse*» (car l'humanité et l'Église doivent passer par une mort mystique, à l'instar du Christ crucifié), se bien remettre en tête le Plan divin de salut possède en effet en soi une vertu libératoire immédiate. Parce que «*la vérité rend libre*»², au rapport de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce puissant rappel des causes premières en Politique inhérentes au Temps des Nations, *libèrera ipso-facto* nos âmes en leur faisant prendre ce que sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus appelait «*l'ascenseur*»... Exactement comme poumon asphyxiant dans les basses couches polluées à qui tout soudain il serait puissamment donné de s'élever à la montgolfière, et qui s'oxygénerait, se vivifierait *là-haut sur la montagne de Dieu* dans une délivrance et guérison instantanées de tout son être, sans pouvoir plus être atteint par aucune force ténébreuse ni obscurantiste ! Ce simple exorcisme de l'esprit et de l'âme donne force, courage & patience nécessaires pour supporter la tribulation antéchristique contemporaine multiforme et sans cesse renaissante comme l'hydre de l'Herne, à laquelle Dieu nous a pré-

² Jn VIII, 32.

destinée... Et puisqu'aux temps antéchristiques, il est donné à la bête le pouvoir « de fouler aux pieds les saints du Très-Haut »³, et nous y sommes, alors, il est d'autant plus important pour nos âmes de garder intacte et intégrale la liberté intérieure par l'entretien et la contemplation de la Vérité qui, déjà, terrasse virtuellement la bête républicaine post-révolutionnaire dressée contre Dieu, pour en rester au chapitre politique. Cette motivation est la raison d'être principale de ces tirés-à-part de trois chapitres importants de ce *Traité* ; j'en déduis simplement, pour l'occasion du moment, la bonne leçon pratique qu'ils contiennent tous les trois implicitement, à savoir : *le devoir catholique de NE PAS voter dans le cadre des républiques-démocraties post-révolutionnaires.*

... Cependant, dans ce *Traité*, j'avais déjà bien remarqué que je ne pouvais pas en rester au simple rappel des vérités métapolitiques salvifiques et libératrices qui régissent le Temps des Nations, lesquelles, donc, impliquent formellement le « devoir catholique de NE PAS voter » dans le cadre post-révolutionnaire, puisque les papes, ô *mysterium iniquitatis* !, ont formellement intimé aux fidèles, dès la fin de la Révolution et avant même la signature du concordat napoléonien, le mot d'ordre... contraire, très-exactement contraire, à savoir de s'acoquiner monstrueusement, par une copulation (pardon) des plus abominables, avec le diable révolutionnaire, en d'autres termes, de reconnaître validité & légitimité à des « autorités constituées » (Pie VI dixit, osant ainsi « baptiser » le Directoire, le plus infâme gouvernement de la Révolution !) dont le tout premier acte & fondement est cependant de rejeter Dieu de la chose politique par le biais constitutionnel des « droits de l'homme » CONTRE Dieu... Dans un premier temps, intérieurement fort tiraillé, pire même, écartelé, je ne pouvais pas faire moins que de prendre acte, par les faits de l'Histoire ecclésiastique les plus avé-

³ Dan. VII, 25.

rés, de ce nouveau positionnement des papes en matière politique constitutionnelle, cette si étrange prévarication dont l'examen attentif montre, disais-je, qu'elle s'origine dans les mœurs pontificales avant même le concordat napoléonien de Pie VII qui ne fera que la manifester officiellement, débauchant ainsi honteusement le meilleur sang français. Et puis, et enfin de la fin, une fois rentré dans le si déroutant et crucifiant fait du positionnement pontifical post-révolutionnaire en matière de politique constitutionnelle, il me fallait bien essayer de comprendre, décortiquer les assises théologiques, ou plutôt prétendues telles, par lesquelles les papes se sont si étrangement cru autorisés à ainsi se positionner aussi peccaminusement et d'une manière si damnable pour le salut des âmes.

Finalement, je n'avais donc qu'à bien suivre cette ordonnance du *Traité* pour réaliser mon présent travail, dont le but occurrentiel pratique est de bien démontrer « *le devoir catholique de NE PAS voter* » dans le cadre politique post-révolutionnaire. D'abord, montrer que Dieu SEUL CRÉE en Politique, est le tout premier grand point à bien remettre sous les yeux de l'âme moderne. Pour cela, je n'avais qu'à tirer-à-part les ch. X & XI de mon *Traité*, ceux qui exposent cette si extraordinaire genèse divinement spontanée et miraculeuse de la Nation France, qui tourne comme sur son pivot central autour de la conversion de notre premier et très-grand roy, Clovis I^{er}. Car, et je l'explique quant et quant dans le *Traité*, cette genèse très-miraculeuse n'est pas à considérer comme une exception rarissime qui confirmerait la règle générale que *la politique appartient à l'homme*, elle est tout au contraire à la fois la preuve et l'illustration magistrales que toute vie politique réelle est absolument générée par Dieu, sinon rien, que l'animalisation ou le côté fantomatique de la chose, radicalement indigne de Dieu non moins que de l'homme réel, et... parfaitement invalide de soi. Le premier grand point à bien saisir, donc, c'est que, au fond, la Politique est un domaine beaucoup plus... divin

qu'humain, contrairement à ce qu'on s'est habitué à penser, d'un très-néfaste *habitus*, depuis la Renaissance humaniste.

Ensuite évidemment, pour illustrer l'abomination de la désolation pontificale en matière de politique constitutionnelle depuis la Révolution, je n'avais qu'à tirer-à-part les ch. VI & VII dudit *Traité*, qui, concrètement, par les faits & gestes desdits vicaires... du Christ...-Roi (!), montrent à qui mieux mieux hélas, qu'ils ont souscrit à la reconnaissance de la validité de pouvoirs politiques post-révolutionnaires cependant entièrement bâtis... *sur l'homme rebelle des très-athées* « droits de l'homme ». Ce sera l'objet du tome deux de la trilogie, qui s'attachera principalement à analyser certains documents magistériaux qui ont fait prendre le maudit virage, notamment signés par les papes Pie VI, Pie VII & Pie XII, curieusement laissés sous le boisseau, très-peu mis en exergue jusque là, alors que leur rôle est primordial dans la question qui nous occupe.

Troisième grand point, cette abomination de la désolation pontificale dans la matière politique constitutionnelle post-révolutionnaire étant hélas plus que prouvée dans le volume deux, il s'agira de creuser le plus à fond possible les raisons théologiques par lesquelles les papes ont cru pouvoir s'autoriser à emprunter cette damnable & damnée voie. C'est là, sans doute, que le bât blessera fort certaines âmes scolastiquement sensibles, car il appert de l'examen pas même approfondi que la grande responsable de la déviance pontificale est la scolastique aristotélicienne et son concept des « sociétés *en soi* » (entendez : qui tiennent leur existence & validité en elles-mêmes et par elles-mêmes, sans référence ni à Dieu ni à l'économie de salut en cours)... que saint Thomas d'Aquin ne fera que copier-coller d'Aristote dans son célèbre *de Regno*... et duquel ouvrages les papes s'inspireront, entre autres exposés scolastiques de même curvée antique-philosophique, sur le sujet constitutionnel politique (par exemple, les premières lignes de l'encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII, qui traitent justement de

la genèse politique constitutionnelle en ce monde, sont quasi la décalcomanie d'un passage des premières pages du *de Regno...*!

Ces tirés-à-part s'intitulent donc, pour que nul n'en ignore :
 1/ *L'extraordinaire conversion de Clovis ou le devoir catholique de NE PAS voter ;*
 2/ *Les papes nous ont trompés en Politique ;*
 3/ *Saint Thomas et les scolastiques ont trompé les papes qui nous ont trompés en Politique.*

Or, parvenu à bonne fin de mon travail, je me suis rendu compte que les trois *Introductions* rédigées en séparé pour chacun desdits tirés-à-part, le sont de telle sorte qu'elles s'enrichissent et se complètent mutuellement merveilleusement bien, formant ensemble et à elles seules on pourrait dire comme un véritable enseignement, un « corps de doctrine » qui me semble des plus heureux. C'est pourquoi j'ai cru bon de les regrouper ici. Un dernier mot, d'ordre pratique celui-là. Il est inhérent au genre littéraire adopté qu'il y aura d'inévitables redites en ce brelan d'*Introductions* qui, originellement, ont toutes été composées séparément, comme ne devant rien se devoir l'une l'autre : il me fallait donc à chaque fois redire certaines mêmes choses, pour que le lecteur d'un seul des trois tomes n'ignorasse point ce qu'il lui était nécessaire de connaître pour posséder la vue d'ensemble ; mais le lecteur aura vite fait de repérer ces *repetita bis*, du reste plutôt rares, pour les ignorer et passer rapidement le paragraphe ou la note répétitifs...

Ô lecteur ! Tu ne sais vraiment pas ce qui t'attend en lisant ces pages... *divinement* politiques ! Si tu aimes la Vérité par-dessus tout, ton âme sera libérée de la sanie politique contemporaine. Mais si tu aimes la Tiédeur, ce « pacs » entre la Vérité et l'erreur, entre le bien et le mal, fondamental péché de l'Antéchrist, alors, passes ce seuil en quittant toute espérance, comme dans l'enfer de Dante...

« Politique *divine* d'abord ! »

Argentré-du-Plessis, ce 2 juillet 2007,
 (en la fête de la Visitation de Notre-Dame)

V.M.

« Faites, Seigneur,
« Que votre Nom demeure
« Sur notre sol de France
« Et que dans son peuple,
« Ne manquent jamais
« L'hostie et le Sacrifice ».
(Ste Jehanne d'Arc)

Introduction

[au 1^{er} tome : *L'extraordinaire conversion de Clovis
ou le devoir catholique de NE PAS voter*]

OU signifie : « Équivalence de formes désignant une même chose » (*Petit Robert*). Certains, j'en suis tout-à-fait sûr, se demanderont bien en quoi « *l'extraordinaire conversion de Clovis* » peut équivaloir au « *devoir catholique de NE PAS voter* », pour nous autres modernes... Cependant, rien de plus identique que ces deux propositions, qui s'épèlent et sonnent à l'oreille de l'âme *exactement de la même façon* dans la langue métapolitique, c'est-à-dire la Politique inhérente aux fins dernières et supérieures de l'homme. L'extraordinaire conversion de notre premier roy Très-Chrétien, à la fois privée et politique, sera en effet l'instrument de la création par Dieu de la Nation France, où Dieu, pour ainsi dire, va tellement se manifester en transparence dans la Politique qu'on n'y verra plus que... Lui. C'est-à-dire qu'elle va montrer à l'homme contemporain encore politiquement digne à quel point Dieu prend en charge et s'occupe EN PERSONNE de la vie politique de l'homme. Car il ne faudrait surtout pas s'imaginer la genèse théocratique de la Nation France comme une rarissime exception qui confirmerait la règle générale que « *la Politique appartient à l'homme* » ! C'est exactement le contraire, cette genèse théocratique

de la France dont la cause instrumentale fut l'extraordinaire conversion de Clovis, est une merveilleuse illustration et preuve à la fois, que TOUTE vie politique *réelle* a Dieu et son Christ pour fondement... y compris de nos jours. Faute de quoi ELLE N'EXISTE TOUT SIMPLEMENT PAS, cette vie politique, mais seulement son fantôme, son diabolique ectoplasme.

Autrement dit *a contrario*, « l'extraordinaire conversion de Clovis », bien désenveloppée dans son sens profond et historique, va montrer à l'évidence au lecteur l'impérieux et absolu « devoir catholique de NE PAS voter », elle va lui montrer et démontrer à quel point il est réprouvé et répréhensible pour un catholique, surtout quand il est français et moralement bien né, de voter dans le cadre des régimes républicains-démocrates post-révolutionnaires, parce que ceux-ci fondent tous, peu ou prou, leur existence sur... *la non-existence de Dieu*, d'un Dieu qui est cependant le seul à pouvoir... *créer en Politique*. Voter dans ce cadre-là, c'est donc non pas (essayer de) sauver la Politique, mais la tuer très-certainement puisque, premièrement, Dieu seul non seulement fait naître la vie politique mais l'entretient *tous les jours* parmi les enfants des hommes, *panem nostrum quotidianum*, et deuxièmement, tout gouvernement post-révolutionnaire républicain-démocrate a pour PREMIER fondement constitutionnel de... rejeter Dieu. Rien là, donc, de plus facile à comprendre que « le devoir catholique de NE PAS voter » dans le cadre post-révolutionnaire actuel.

La France est en effet très-véritablement « *fondée par Dieu* », verbe de forgeron employé par Clovis dans la « loi salique », extrêmement significatif et révélateur de la grande vérité de ce qui s'est alors passé à l'orée de la civilisation européenne issue du Christ non moins que de la France : il s'est agi en effet rien moins, par l'organe de la conversion de Clovis, que d'une *fonderie* de Dieu, d'une genèse THÉOCRATIQUE de la première des Nations, archétypale des autres, de toutes les autres, ce qualificatif qui fait

peur plus encore à certains catholiques n'ayant pas assez réfléchi aux fondements de leur Foi, qu'aux impies occultes ou au contraire violemment déclarés. Et puisque toute « *politique réelle* » (Blanc de Saint-Bonnet), émane de Dieu ou n'existe pas, ne peut pas même exister, surtout en France, l'on comprend alors à quel point il y a péché à donner sa participation (et le seul bulletin de vote, même nul, est suffisant pour cela), à des régimes politiques dont le tout-premier fondement est très-précisément... de rejeter Dieu *absolument* de la Politique. Tout régime post-révolutionnaire dit moderne, en effet, fonde *premièrement* son existence sur le rejet de Dieu, universel et par principe, dans la vie sociopolitique (ainsi donc, et sans jouer sur les mots, puisque Dieu est le seul Être à exister, tous les autres êtres particuliers n'existant que par Lui, et surtout celui politique, on pourrait dire que cesdits régimes existent par... la non-existence). C'est dire à quel point, je le répète, il y a péché, pour un catholique qui se respecte, de mettre même un seul petit doigt dans cet engrenage-là. Or, la Conversion de Clovis, fort peu connue, est si extraordinaire, si belle, si éclatante, si assistée de Dieu, elle est tellement liée à la naissance toute divine de la France, qu'elle montre avec grande surabondance à tout regard même moderne, mais non-corrompu, ayant gardé sa virginité politique, cette grande Vérité complètement oubliée de nos jours, à savoir que c'est Dieu Lui-même, en Personne, qui DONNE LA VIE POLITIQUE, que tout vrai épanouissement sociopolitique de l'homme, surtout lorsqu'il est français, n'est jamais autre chose qu'une émanation de Dieu dans le temporel.

D'où, dans la prévision honnie, abhorrée, exécrée, de l'« *élection présidentielle* » d'avril-mai 2007, la présente histoire de la conversion de Clovis & de la naissance *divine* de la France, toutes choses ayant sceau formel de théocratie, histoire que je pense utile pour réveiller, au moins dans le sanctuaire privé de l'âme française ou catholique, un peu de dignité vraie et de sens du de-

voir. Ce qui va suivre est un tiré-à-part des chapitres X & XI de mon *Traité de la religion royale française ou le vrai visage de Clovis*, écrit en 1996 dans le cadre du quinzième centenaire de la Noël 496 pour rétablir la vérité de l'élection et la mission divines de la France, roy, peuple & nation. Cette vérité salvatrice fut alors, au rebours satanique de la si belle occasion et à mon grand scandale, partout ensevelie, foulée aux pieds, moquée, vilipendée, conspuée orgueilleusement et plus encore stupidement, sous les décombres et les ténèbres diaboliques de l'obscurantisme contemporain (fort bien entendu sous couleur d'une vision des choses tellement plus logique ou plutôt cartésienne, éclairée façon « Lumières » du XVIII^e siècle...). La France a en effet la mission théocratique d'assurer *le salut universel en Politique pendant toute la durée du Temps des Nations*. Et cette loi fondamentale de la nécessité d'une Institution divine pour assumer universellement le « bien commun » est si vraie que, comme la nature a horreur du vide et plus encore la Sur-nature, cette élection & mission divines sont, de nos jours post-révolutionnaires homicides de cette France royale sacrale non moins que de Dieu, assumées *à l'envers et au service de Satan, pour le « mal commun »*, par la Démocratie universelle représentée par l'ONU, sorte d'*anti-France* de droit divin direct.

Dans ce *Traité*, après avoir démontré d'une manière théorique dans les sept premiers chapitres la nécessité théologique formelle de la création par Dieu d'une Institution dans le Politique pour concrétiser RÉELLEMENT le « bien commun » parmi les enfants des hommes, une Institution qui, dans l'Ordre de Melchisédech, a rang de véritable « église sociopolitique » (bien entendu sub-ordonnée à l'Église catholique, apostolique et romaine, les deux, « compère & commère »⁴, assumant et assurant *ensemble*, dans les liens

⁴ Un pape appellera « mon compère » un roy de France. Or, cette image est très-significative au Moyen-Âge, elle signifiait dans son premier sens : *parrain et marraine du baptisé*. Ce baptisé était, dans l'occurrence, tout homme venant en ce monde. Ainsi, selon

sacrés d'un authentique mariage⁵, le salut de l'homme COMPLET, religieux et politique, de tout homme venant en ce monde dans le Temps des Nations), après donc, disais-je, cette démonstration purement théorique, je passais, dans les chapitres suivants, VIII à XI, aux preuves historiques pratiques de cette élection divine d'une Nation. Et tout d'abord, bien sûr, en désignant celle-ci, qui s'est avérée être la Gaule Unie ou *Francia* (ce qui était « de notoriété publique » au Moyen-Âge, le mot, là encore, est d'un pape), puis en décrivant ce qui est vraiment extraordinaire, à nulle autre Nation connue, dans la constitution et la vie sociopolitiques de cette France-là (ch. VIII & IX). Puis enfin, remontant des effets aux causes de ces merveilles sises dans la constitution & la vie politiques de la *seule* France à l'exception des autres Nations, je m'attachais à décrire avec soin sa création *sui generis* par Dieu Lui-même, c'était l'objet des ch. X & XI.

Dans ce présent ouvrage, je ferai un tiré-à-part, à peine retouché pour les présentes, seulement de ces deux derniers chapitres, à mon avis les plus beaux, les plus touchants, les plus édifiants, parce qu'ils montrent tellement bien que toute politique vraie est une pure émanation de Dieu dans le temporel, et que, conséquemment et subséquemment, c'est LUI qui s'occupe du Politique parce qu'il n'y a que LUI à pouvoir s'en occuper, c'est LUI qui actualise le « bien commun » parmi les enfants des hommes, nous, pour notre humble part, n'ayant à nous occuper que du « Royaume de Dieu ». Et non du surcroît politique dont le poids, depuis le péché originel, écrase nos faibles épaules (d'où la sottise

le mot du pape, tout homme voyait à sa naissance, amoureuxment penché sur son berceau de nouveau-né, le compère-Eglise et la commère-France, pour l'aider à faire son salut tant dans l'ordre religieux que dans celui sociopolitique...

⁵ Un autre pape encore, Boniface VIII, pourtant bien peu respecté par le césariste Philippe-le-Bel, a évoqué pas moins que le mariage d'Adam et Ève pour qualifier les relations entre la France Très-Chrétienne & l'Église romaine...

pour le moins, soit dit en passant, du positiviste et diaboliquement à l'envers « *Politique d'abord !* » de Charles Maurras).

Concrètement, ces deux chapitres X & XI, pour leur glorieuse part, vont décrire en profondeur, avec toutes les précisions et les « détails » souvent très-révélateurs de la critique historique moderne la plus pointue, la plus à jour, *la Conversion extraordinaire de Clovis*, le premier roy Très-Chrétien de par Dieu, et *la Fondation théocratique non moins extraordinaire de la Nation France*, par génération surnaturelle spontanée, tout soudain à la Noël 496 (date bien exacte). Cette date miraculeuse enregistra la naissance sociopolitique de la première des Nations, à partir de la Gaule très-extraordinairement Unie dans son âme et dans son coeur par celui qui, au fait, n'était encore... qu'un roitelet tribal tout faible, gracile et fragile, dans le p. u. (paysage politique universel, pour les intimes), à côté de géants politiques aux dents fort longues, tel le goth Théodoric-le-Grand... *O Miraculum ! O novitatis prodigium !* Alors que, à ce faire, les siècles précédents avaient honteusement enregistré l'impuissance lamentable des druides autochtones pourtant enracinés dans la glaise du pays, non moins que celle du formidable romain avec sa machine militaire et administrative à broyer tous les peuples, Clovis, suscité par le Christ-Dieu, étonné le premier de ce qui se passait en lui et par lui, fondait comme tout naturellement la première des Nations, LA Nation, qui est à l'homme politique ce que l'Église catholique est à l'homme religieux, pour que la vie du Christ innerve sacramentellement⁶ jusqu'à la vie sociopolitique de l'homme, de tout homme venant en ce monde.

⁶ J'écris bien : sacramentELlement et non sacramentALEment. Non pas certes par un « huitième sacrement », comme il a pu être dit hélas fautivement du sacre royal français par certains vieux auteurs (car cette dénomination erronée suppose qu'il dériverait d'un sacrement de l'Église, que donc il se surajouterait aux sept ecclésiastiques, ce qui n'est pas du tout le cas, l'Église ayant du reste infailliblement fixé le nombre des sacrements qui dépendent d'elle, sous peine d'anathème, à sept), mais par un « extra-sacrement » selon l'Ordre de Melchisédech, c'est-à-dire qui ne dépend nullement de l'Église et

Lorsqu'il sera parvenu à la fin de ces lignes politiquement exorcisantes, le lecteur français, encore une fois s'il est politiquement digne, comprendra à quel point, un point que le moderne ne soupçonne même pas, le Christ-Sauveur est métaphysiquement NÉCESSAIRE *sine qua non* à l'*homo politicus* de notre Temps des Nations pour lui cuire et donner son pain, c'est-à-dire *le bien commun*. Et le Christ sait mieux que nous encore qu'Il nous est absolument nécessaire en Politique, Il perçoit plus encore que nous cette impuissance radicale de l'homme à se sauver en Politique, Il sait très-bien que l'homme ne peut pas plus se sauver en Religion qu'en Politique, Il nous l'a dit d'ailleurs : « *Sans Moi, vous ne pouvez RIEN faire* »⁷, RIEN, c'est-à-dire, même... en Politique ! C'est pourquoi, le Christ nous aimant, sachant que nous avons, dans l'ordre ordinaire des choses, absolument besoin du salut en Politique pour opérer sur cette terre notre salut éternel (car le salut politique, certes immédiatement ordonné à la sphère temporelle-terrestre, est, pour toute âme venant en ce monde, médiatement lié au salut éternel, saint Thomas d'Aquin le dit très-bien), a créé et donné la France sacrale Très-Chrétienne à nos « corps politiques », exactement comme Il a créé et donné l'Église catholique, apostolique et romaine, à nos « âmes religieuses ».

Le Christ, en nous donnant la France royale sacrale Très-Chrétienne, en tous cas, a bien rempli son contrat. À nous de remplir le nôtre en nous servant de son Don. Là, et là seulement, rési-

qui nous est donné directement par le Christ-Pantocrator. Je donne dans mon *Traité* toutes précisions sur ce sujet bien évidemment très-important. Je ne donnerai ici qu'une seule preuve du caractère sacramentEL du Sacre royal français : les seuls roys de France sont sacrés *sur la tête, à l'instar des évêques lors de leur ordination*, et non pas sur l'épaule droite comme les roys des autres nations, et ce rite, qui a formelle signification de sacrement et non de sacramental, ne fut jamais remis en cause par les papes, même aux temps moyenâgeux où ils étaient à juste titre très-vigilants à contrer l'empiètement laïc dans le sacré (je pense très-fort au grand pape Innocent III)...

⁷ Jn XV, 5.

dent nos droits et devoirs politiques : user du Talent divin salvateur, je veux dire *user de la France royale, sacrée, Très-Chrétienne*, « le royaume de Dieu même » comme disait un pape. Rien d'autre ne peut nous sauver en Politique, même de nos jours où cette France christiquement salvatrice n'est absolument plus accessible et communicable aux hommes⁸. Surtout pas le vote républicain-démocrate post-révolutionnaire. Et ne me dites pas que tout cela est compliqué à comprendre, plus encore difficile à admettre, vous montreriez alors à tout le monde que vous êtes moins intelligent, mais hélas aussi et surtout beaucoup moins pieux, que ce sublime paysan chouan s'écriant, avant de s'écrouler sous les balles assassines des bleus : « Mon âme est à Dieu, et mon corps est au roy ! »

Car, mais qui l'ignore ?, ce salut politique offert avec Amour par le Christ dans et par la France Très-Chrétienne, fut abominablement haï, poursuivi et homicidement anéanti à la Révolution française. Depuis, le catholique, hélas, trois fois hélas, abominablement fourvoyé par ses chefs, je veux dire, ô mille malédictions !, *au plus haut sommet de l'Église* (en tremblant de honte, de sainte-colère et d'angoisse, comme on le fait devant les péchés gravissimes de son père bien-aimé, je dois hélas l'écrire, l'Histoire authentique m'y oblige formellement, *au singulier* : comprenne qui... voudra), s'est habitué, d'un *habitus* de péché, à considérer le supplantateur satanique, ou à tout le moins maudit, comme... valide, légitime devant

⁸ Certes, bien par leur faute, sûrement aussi par châtement tellement mérité, mais encore et peut-être même surtout « pour que l'Écriture s'accomplisse ». Car il faut que l'humanité passe par où est passé le Christ : vivre une sorte de malédiction où la « puissance des ténèbres » domine tout dans le for externe, obscurcisse invinciblement tout du Plan divin, vivre une véritable Passion où les Institutions de salut sont irrémédiablement occultées, avant certes une prodigieuse Résurrection... car la Vie vainc toujours la mort à la fin des fins : *mors et vita duello, conflixere mirando, dux vitae mortuus, REGNAT VIVUS* / (Prose de l'hymne pascal = la mort et la vie sont en duel dans un conflit merveilleux ; l'auteur de la vie est mort, et, vivant, IL RÉGNE !)

Dieu, voire même, pour les plus abusés et/ou les plus idiotifiés, comme une amélioration par rapport à la ci-devant Institution politique Très-Chrétienne cependant créée par le Christ. Ses chefs *au plus haut sommet de l'Église* ont même été jusqu'à intimider l'ordre spirituel aux fidèles, *sous peine d'anathème*, de se rallier à l'anti-politique post-révolutionnaire, qui, bien entendu, se ramasse malsainement dans... *le devoir catholique de voter*. Et pourtant, que nous le voulions ou non, nonobstant l'abomination de la désolation concordataire *au plus haut sommet de l'Église* (qui engendrera deux siècles plus tard, comme mère sa très-légitime fille, l'hérétique et damnable liberté religieuse à Vatican II, avatar par trop prévisible...), la Vérité en Politique reste et restera toujours la même pendant TOUT le Temps des Nations qui est encore le nôtre présentement, jusqu'à la Parousie : *le salut authentique en Politique ne peut nous être apporté que par l'Institution divine que le Christ a fondé libéralement à la Noël 496, à savoir la France royale Très-Chrétienne, sacrée*. En d'autres termes : « Hors de la France issue du sacre de Clovis, point de salut sociopolitique ». Cette formule peut résumer la grande vérité sociopolitique de notre Temps des Nations.

Et ce salut est libérateur et saintement épanouissant non pas seulement chez nous, mais, pour employer le mot génial d'un certain François Mitterrand, « *chez nous chez eux, chez eux chez nous* », c'est-à-dire dans tous les autres pays du monde qui, par ce salut puisé dans la vertu christique sociopolitique française⁹, pou-

⁹ Vous croyez que ce que j'écris là ne sont que des grands mots en l'air, des hyperboles mystiques ? Eh bien, demandez-vous donc dans quels pays du monde, sur toute la planète, se trouve, même de nos jours pourtant tout donnés à la Révolution, la meilleure couverture sociale ? Réponse : *en France*, et de très, très-loin. Car les « acquis sociaux » ne nous viennent pas de la Révolution, ils sont les enfants de la plus grande tradition française issue de l'élection divine, commençant à s'exercer dès les temps mérovingiens, cette divine tradition qui faisait qu'aux temps de saint Louis, toutes les nations enviaient la « civilité française »...

vaient devenir autant de « petites Frances ». Car il n'est que trop vrai que la Nation France est archétypale de toutes les autres Nations. Voilà, par exemple, ce qu'avait bien saisi un homme politique américain vivant pourtant dans le contexte formidablement maçonnisé des guerres d'Indépendance, exprimant la chose dans ce superbe raccourci : « *Tout homme a deux pays : le sien propre, et puis la France !* » (Jefferson). C'est tellement vrai, que Garcia Moreno, ce géant politique à l'âme noble et inspirée qui aurait fait merveille comme roy de France¹⁰, aura encore, au pourtant post-révolutionnaire et déliquescents XIX^e siècle, le réflexe instinctif comme politiquement naturel aux âmes supérieures et biens nées, de demander secours à la France sous forme de protectorat, dans l'occurrence presque désespérée où se trouvait son lointain petit pays sud-américain en proie aux méchants et aux profiteurs de toutes sortes... Et pourtant, il ne s'agissait que d'une France post-révolutionnaire, c'est-à-dire atrocement défigurée, méconnaissable, avilie, dégradée dans le républicanisme maçonnisant ! Mais que voulez-vous, la PRÉSENCE SOCIOPOLITIQUE SACRAMENTELLE DU CHRIST DANS LA FRANCE est si forte, de laquelle découle immédiatement sa « mission divine » (M^{is} de La Franquerie), que, dans les âmes d'aigle, elle passe encore au-dessus de sa souillure révolutionnaire !!!

C'est pourquoi le catholique, surtout quand il se dit traditionaliste, doit comprendre que c'est en soi *un très-grand péché* que de participer à la pseudo-vie politique française post-révolutionnaire dite moderne, qui, dans son essence première et fondamentale, a pour seul but de dire à la face de Dieu et des hommes qu'elle HAÏT, de la haine homicide de Satan, le salut en Politique que le Christ a créé dans et par la VRAIE France, celle royale Très-Chrétienne,

¹⁰ Un diplomate en poste avait dit de lui : « Il est trop grand pour l'Équateur, sa taille, c'est une nation d'Europe... ».

qu'elle le REJETTE absolument, qu'on soit ou non conscient de ce rejet secret. Il ne doit surtout pas aller voter dans ces régimes républicains-démocrates, parce que leur premier but est de *rejeter le Christ de la vie politique*, tant celle de notre Nation que celle des pays du monde entier ; et donc, subséquemment, rendre viscéralement IMPOSSIBLE le véritable épanouissement sociopolitique de l'homme puisque seul le Christ est capable de le donner à l'homme.

Certains, j'en suis sûr, ne manqueront pas de dire avec des grands airs réprobateurs voire fâchés mais hélas infiniment niais, que c'est là fort outrer les choses, que la République post-révolutionnaire moderne même salement tournée en Démocratie démagogique, n'est pas en soi une structure antichrist. Rien, cependant, n'est plus facilement réfutable que cette pauvre objection. Il suffit en effet de dire, pour la réfuter, que les principes de politique générale de tout gouvernement post-révolutionnaire dit moderne sont obligatoirement basés sur les « droits de l'homme ». Or, cesdits et prétendus « droits de l'homme », ne sont ni plus ni moins qu'une forgerie CONTRE Dieu. Car n'imaginons pas qu'il pourrait s'agir des droits de l'homme AVEC Dieu, voire même de l'homme SANS Dieu (c'est-à-dire qui ne L'exclurait pas formellement, il serait seulement *a-Dieu* mais pas *anti-Dieu*), cette Déclaration extrêmement subversive et révolutionnaire, conçue pour être le « Credo » de tout pouvoir politique post-révolutionnaire, et qui l'est effectivement sous peine d'invalidation *ipso-facto* du pouvoir politique qui prétendrait s'en exclure, entend parler des droits de l'homme CONTRE Dieu, qui L'excluent formellement dans le principe même de l'acte politique fondateur¹¹.

¹¹ Certains, en effet, ont cru pouvoir éluder le problème en disant qu'un État basé sur les « droits de l'homme » athées issus de la Révolution, comme le sont tous les gouvernements modernes, n'est pas forcément un État « CONTRE Dieu » au sens réprouvé de L'exclure radicalement et par principe ; et donc on croit pouvoir conclure qu'il n'y aurait ainsi pas d'incompatibilité formelle avec la Foi dans les concordats passés avec lesdits

États (c'est précisément sur cette gravissime erreur que le pape Léon XIII a basé toute sa politique du Ralliement, voulant s'imaginer qu'au fond du système républicain-démocrate post-révolutionnaire français, il ne pouvait de toutes façons qu'y avoir une république respectant l'ordre naturel et donc Dieu : il ne s'agissait plus alors que de la pénétrer de l'intérieur et d'y enlever le venin anti-Dieu en donnant un sens catholique aux « droits de l'homme » pour se retrouver, ô miracle !, ô divine surprise !, en présence d'une « bonne » république...). Un peu de théologie fondamentale va nous convaincre de l'absolu contraire, à savoir qu'il faut et il suffit qu'un Etat de droit s'appuie constitutionnellement sur les « droits de l'homme » révolutionnaires, pour qu'il soit FORMELLEMENT contre, anti-Dieu, si pas explicitement à tout le moins implicitement. Pour bien saisir à quel point cette proposition est absolument rigoureuse, il faut partir de la nature de l'homme tel qu'il est créé par Dieu. La Genèse nous enseigne que « l'homme est fait à l'image de Dieu ». Il se déduit métaphysiquement de là que l'homme est une *déité*, c'est-à-dire une image formelle de Dieu. C'est bien pourquoi l'on voit Jésus dans l'Évangile ne pas hésiter le moins du monde à affirmer : « J'ai dit : vous êtes des dieux » (Jn X, 34), ce qu'il disait d'ailleurs en reprenant le ps. 82. Or, Jésus ne dit pas cela de l'homme *saint* qui serait fait dieu par grâce surnaturelle, puisque son propos s'adressait à ses pires ennemis, les pharisiens ! C'est en fait à TOUT homme, de par sa nature même d'image de Dieu, qu'est applicable cette définition du Saint-Esprit dans la sainte-Écriture. Notre-Seigneur donne du reste une précision intéressante : c'est parce que, dit-Il, la Parole de Dieu est adressée à l'homme, qu'il est dit dieu. En effet, seul un réceptacle *déiforme* comme l'est l'homme peut accueillir la Parole de Dieu. Car évidemment, il ne s'agit pas ici de la parole comme son qui frappe l'oreille physique, mais de la Vie divine contenue dans la Parole, que l'âme humaine *seule*, c'est-à-dire TOUTE âme humaine, peut recevoir en tant que réceptacle *déiforme*, image formelle de Dieu (lisez l'Évangile à un chat, les mots, qu'il ne comprendra d'ailleurs pas, pourront bien frapper physiquement ses oreilles, mais, faut-il le dire, il ne recevra pas *théologiquement* la Parole de Dieu). Or, voici. Il est de la nature métaphysique des choses qu'un dieu remplisse *absolument et sans partage* l'espace qu'il daigne occuper. Si l'on met un dieu dans un espace, par exemple celui politique, AUCUN autre dieu ou Dieu n'y pourra avoir accès, absolument. Et bien entendu, le problème se dénoue tout seul : si je mets constitutionnellement l'homme *qui est un dieu formel* dans l'espace politique, le Dieu véritable et transcendant n'y aura plus AUCUNE place, c'est métaphysiquement tout simplement impossible. Or encore, n'oublions surtout pas que cet homme-dieu que le révolutionnaire met constitutionnellement à la base de la fondation sociopolitique moderne, est celui qui non seulement est souillé, vicié par le péché originel, mais qui désire rester dans cet état, celui que le démon a conquis avec son plein acquiescement et dont il s'est fait le maître, l'homme du mal non-racheté par la Rédemption et qui, ne voulant nullement l'être, est donc CONTRE Dieu (il n'est pas seulement a-Dieu, sans Dieu). Car « qui n'est pas avec Moi, est contre Moi » (Matth. XII, 30). C'est bien pourquoi on n'est nullement en présence d'un propos irréfléchi, sans fondement ni portée, de la part de Chirac, quand il a osé *démocratiquement* faire prévaloir les « droits de

C'est-à-dire que si on se trouve dans la position où un de ces fameux « droits de l'homme » est en opposition formelle avec le droit de Dieu, comme par exemple dans le cas de l'avortement, hé bien, ce sera le « droit de l'homme » qui va politiquement prévaloir. Chirac l'a dit très-clairement et non moins abominablement, osant commenter ainsi les manifestations anti-avortement, je veux parler de ces édifiants commandos de catholiques qui empêchaient les avorteurs de faire leur sale boulot, en s'enchaînant passivement aux tables d'opérations : *« Il y a danger, dans ces manifestations, à ce que la loi morale prévaille sur la loi légale » !!!*

C'est bien pourquoi ceux qui réfléchissent à fond les fondements métaphysiques des gouvernements post-révolutionnaires, les méchants comme les bons du reste, se sont tous bien rendus compte

l'homme »(-dieu soumis à Satan) sur ceux de Dieu, dans l'affaire des manif. anti-avortement [= *« Il y a danger dans les manifestations anti-avortement, que la loi morale prévaille sur la loi légale » a-t-il osé dire*], c'est tout au contraire, de sa part de Gardien de la Révolution, un rappel très-profond de la... « loi fondamentale » de toute démocratie basée sur les « droits de l'homme »(-dieu soumis à Satan), à savoir que cet homme-dieu de péché est le seul criterium de la loi, absolu, unique, au-dessus ou plutôt *à la place* du Dieu Transcendant véritable ; et que si par hasard son droit se trouve en totale contradiction avec celui de Dieu, alors, c'est le droit de cet homme-dieu CONTRE Dieu, qui prévaut sur celui de Dieu... En fait, l'ultime aboutissement de ces sociétés démocratiques basées sur les « droits de l'homme »(-dieu du mal), sera le règne de l'Antéchrist, c'est-à-dire une société politique explicitement érigée CONTRE Dieu et son Christ, à la face de tous, quand les démocraties post-révolutionnaires actuelles qui mènent à ce règne maudit, ne le sont encore qu'implicitement, occultement. Mais attention ! Pour ne l'être qu'implicitement, lesdites démocraties ne sont, constitutionnellement, PAS MOINS *formellement* contre Dieu, la seule différence, c'est que ce n'est pas encore révélé au for externe (de la même manière qu'un homme en état de péché mortel mais dont le péché resterait occulte, est déjà coupé formellement de Dieu, quand bien même cette coupure réelle n'est pas manifestée aux yeux des hommes). Donc, il faut bien saisir qu'avec les sociétés ayant pris pour base constitutionnelle les révolutionnaires « droits de l'homme », on n'est pas seulement en présence de sociétés a-Dieu, c'est-à-dire sans Dieu mais ne l'excluant pas formellement, on est en présence de sociétés *qui excluent Dieu in radice, dans le principe même de ce qui les fonde, vraiment CONTRE Dieu*. D'où le problème théologique inouï que posent les concordats passés par le Vicaire du Christ-Roy avec ces gouvernements-là... actes par lesquels ils les valident, ou du moins leur donnent cette « note » aux yeux des fidèles.

qu'ils ne tirent leur *anti-existence* que dans le fait de supprimer le salut politique apporté par le Christ, qui est vie de l'homme, de tout l'homme. Un philosophe contemporain de la première méchante catégorie, ou plutôt prétendu tel (en vérité, il ne s'agit que d'un de ces méprisables « docteurs que les gens SE DONNENT pour suivre leurs conçoitises » comme dit saint Paul d'une manière tellement cinglante, en parlant des faux-prophètes¹²), l'éruçtera, plein d'une haine et d'une colère fières, vindicatives mais en vérité feintes et mortueuses (... ne manquez pas de noter qu'elles sont grassement rémunératrices, puisqu'il dit au peuple les choses qui lui plaisent...), dans un livre *La pureté dangereuse* : « On ne peut être démocrate si l'on ne sape par tous les moyens possibles (et la sophistique en est un¹³) cette majestueuse, et terrible, idée de la vérité ». Sic. En voilà un, au moins, parmi les enfants des animaux de l'Antéchrist, qui a très-bien compris que l'essence du démocratisme dit moderne, c'est PREMIÈREMENT de rejeter la Vérité, c'est-à-dire Dieu et son Christ (qui, ne l'oublions surtout pas, s'est identifié PERSONNELLEMENT avec la Vérité dans l'Évangile), et donc de militer agressivement, avec beaucoup de « vidéosurveillance morale », pour vivre avec son « prochain » dans le mensonge de Satan. Comme s'y emploie le petit faux-prophète que nous citons...

Le catholique fourvoyé qui va voter dans un régime républicain-démocrate dit moderne, ressemble donc à quelqu'un dont la main poignarde sa propre âme et celle des autres, à chaque vote, même blanc, qu'il fait : il souscrit concrètement au satan politique

¹² Oh !, le terrible mépris dans ce verbe choisi par saint Paul !..

¹³ Figurez-vous que notre histrion moderne glorifie les sophistes grecs et voue aux gémonies Platon, Aristote parce que, ose-t-il dire, les premiers avaient cette *supériorité* sur les seconds de *ne pas chercher la Vérité* dans leurs discours...! Mais précisément, c'est ça la Démocratie : vouloir vivre dans l'imaginaire cartésien de l'homme qui ne peut, tôt ou tard, que mal tourner en imaginaire luciférien, antichrist ! J'exagère ? Éh bien, relisez Chirac : « Il y a danger, dans ces manifestations, à ce que la loi morale prévaut sur la loi légale » !!!

contemporain et, par-là, montre publiquement au Christ et à la face des hommes, par les faits, *qu'il ne veut pas de son salut, de celui que le Christ lui a confectionné amoureuxment en Politique.* À tout le moins, ce catholique-là se montre à tout regard, qu'il le sache bien, soit comme un furieux imbécile, soit comme un méprisable hypocrite, soit comme un être abject, vil et veule qui n'a rien compris à sa Foi et qui ne sait ou ne veut que bêêêêêler piteusement avant d'être tondû, on le laisse cocher lui-même la case utile et on espère très-fort qu'il ne les cochera pas ensemble toutes à la fois. Mais à tout le plus, c'est-à-dire s'il souscrit au système politique post-révolutionnaire par malice et apostasie, en toute connaissance de cause, il aura, qu'il le sache bien, à affronter cette parole-là, tout seul à sa mort d'abord puis devant TOUT LE MONDE au Jugement dernier : « *Celui qui m'aura renié devant les hommes, Moi aussi Je le renierai devant mon Père qui est dans les Cieux* »¹⁴. Car le véritable devoir du catholique post-révolutionnaire devant le Christ, en égard au salut extraordinaire et UNIQUE qu'Il nous a apporté dans l'Institution de la France sacrale Très-Chrétienne, consiste en effet, et on ne devrait même pas avoir à le dire, dans l'ABSTENTION FORMELLE de tout vote dans le cadre républicain-démocrate en soi antichrist.

C'est une grande pénitence ? Cela nous fait goûter le goût amer de l'absence, l'angoisse du vide ? Oh mais bien sûr que ça l'est ! Bien, bien sûr que notre bouche est altérée, comme celle du cerf sous l'ardeur du jour !! Mais en acceptant cette pénitence, nous montrons au Christ que nous sommes dignes, d'abord de nous-même (parce que nous ne L'avons pas renié en Politique), nous Lui montrons aussi que nous aimons VRAIMENT le salut en Politique, et cet acte pénitentiel, et celui-là SEULEMENT, *avancera* le salut en Politique que nous attendons tous, car toute pénitence vraie

¹⁴ Matth. X, 33.

s'appuyant sur la grâce divine *est génératrice de salut*, appelle, hâte, voire même mérite devant le Trône de Dieu le miracle réparateur. Dieu, en effet, n'a pas tellement le Bras raccourci. Surtout pas quand l'Impie triomphe à plein en ce monde. Ce n'est pas parce qu'il a tout conquis avec Satan son maître sur la place publique que le Christ est vaincu : c'est précisément tout au contraire le signe infailible que sa chute est prochaine. Notre grand Racine le dira lapidairement dans sa pièce de théâtre *Esther* : « J'ai vu l'impie adoré sur la terre ; pareil au cèdre, il portait dans les cieux ; son front audacieux ; Il semblait à son gré gouverner le tonnerre ; foulait aux pieds ses ennemis vaincus ; je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus ! » (d'après le Ps. XXXV, 35-36).

Alors, mes amis ? Alors, lorsque, tout soudain non moins qu'apocalyptiquement, l'Impie républicain-démocrate post-révolutionnaire sera comme s'il n'avait JAMAIS existé, et que le Règne glorieux du Christ sera la seule réalité POLITIQUE à désormais exister « sous les cieux »¹⁵, au grand ébahissement d'un chacun, les bons comme les méchants, mais quelle tête feront donc bien les catholiques inconséquents, lâches, pusillanimes, traîtres de leur Foi, qui auront renié le salut du Christ en Politique en allant voter dans nos temps tout donnés à Satan, surtout politiquement, quand bien même ils n'y mettent qu'un bulletin blanc ? Un bulletin blanc abominablement *nihiliste* (le bulletin dit « blanc », mais qui serait mieux appelé « néant », manifeste en effet terriblement bien que l'âme est politiquement VIDE du Christ-Sauveur !) ? *Ils seront pleins de honte de s'être ainsi avilis, reniés, et même ignominieusement pissés dessus*¹⁶, honte de n'avoir pas été à la hauteur de leur

¹⁵ Dan. VII, 27.

¹⁶ Hélas, hélas ! Seuls les mots bloyens sont adéquats pour qualifier la page ignoble, atroce, du reniement politique des français catholiques depuis la Révolution. Voyez par exemple, lors des expulsions maçonniques en 1905, les catholiques parisiens faire consister toute leur protestation contre le gouvernement impie, à... *s'atteler comme des bœufs*

Foi. Et, s'ils n'ont pas été jusqu'au péché de Judas, ils passeront le reste de leur vie à pleurer de honte et de remord amer leur péché de saint Pierre tous les jours, comme la tradition nous l'apprend du premier pape...

frappés de stupidité à la carriole qui emmenait les affaires de l'archevêque scandaleusement chassé de son archevêché en plein hiver à 86 ans, en... chantant des cantiques ! Même les évêques concordataires, pourtant fort peu enclins aux coups de force contre les « autorités constituées », en éprouvèrent de la honte, tel M^{gr} Baudrillart, qui deviendra cardinal, s'en offusquant ainsi dans son *Journal intime* : « ATTITUDE TROP PACIFIQUE. Je pense que si c'étaient des ouvriers, la police interviendrait vite, mais de nous [catholiques concordataires], ON N'A PAS PLUS PEUR QUE D'UN TROUPEAU DE MOUTONS QUI PASSE EN BÊLANT SUR LA GRAND'ROUTE. [À la vue de l'étrange attelage composé non seulement de laïcs mais de PRÊTRES (!!!)], des ouvriers font la même réflexion que moi. — Si c'était nous ! — Ils crient à l'injustice. Hélas ! C'EST QU'ON A PEUR D'EUX ET PAS DE NOUS » (...) À la même date, d'un bout de la France à l'autre, avaient lieu les expulsions ou départs des évêques de leurs palais et de leurs séminaires mis sous séquestre. Cet exode s'effectua presque partout AU MILIEU DE L'INDIFFÉRENCE DES POPULATIONS [= sans réaction digne de ce nom de la part des « catholiques et français toujours », veut dire l'auteur ; sauf à noter, pour l'honneur du sang français, quelques rarissimes exceptions, tel cet officier militaire cassant son épée et démissionnant, dont le nom malheureusement m'échappe]. Avec cette pointe d'ironie qui lui était habituelle, M^{gr} Mignot écrivait à un de ses amis qu'il avait quitté son archevêché sans tapage, « sans attelage humain » » (rapporté par Fernessolle, *Pie X, essai historique*, t. II, pp. 398-399)...!!! Du reste, c'est par la complicité des catholiques que cette loi infâme put passer en France. Elle fut en effet votée *grâce aux catholiques*. « Scandale de ces chrétiens qui, en fait, travaillent à livrer ce que l'ennemi ne serait jamais parvenu à arracher s'il n'avait trouvé à l'intérieur de la place une pareille complicité. Complicité dont l'assaillant lui-même tint à reconnaître l'efficacité décisive au cours d'une mémorable séance après le vote de la « loi de séparation ». — « Je dis, messieurs, s'écria Briand, en adressant ces félicitations cinglantes à ses collègues catholiques du centre et de droite..., je dis, messieurs, que, quand une loi a été faite *avec votre collaboration*... — Non !, interrompit M. Grousseau. — Monsieur Grousseau, répartit Briand, il n'est pas niable que si les adversaires de la Séparation, qui étaient *très nombreux* dans la commission, nous avaient dit, dès le début : « Vous posez une question que nous n'avons même pas, nous catholiques, le droit de discuter, vous allez légiférer sur une matière que nous ne sommes pas compétents pour apprécier, *nous nous retirons* », C'ÉTAIT L'IMPOSSIBILITÉ POUR NOUS D'ÉLABORER NOTRE PROJET DE LOI ! » (Jean Ousset dans *Pour qu'il règne*, pp. 278-279).

Mais par contre, oh combien seront glorieux ceux qui n'auront, pour leur très-humble mais ferme et héroïque part, contre l'apparence des choses et parfois sous les quolibets méprisants de leurs frères frappés d'imbécilisme et plus encore de lâcheté, jamais renié ce salut apporté par le Christ dans et par la France Très-Chrétienne, en se soumettant de bon cœur ou même à contre-cœur à la pénitence du non-vote, au « *devoir catholique de NE PAS voter* » ! M^{gr} Williamson, un des quatre évêques sacrés par M^{gr} Lefebvre, a, quant à lui, émis il n'y a pas très-longtemps une ferme mise en garde contre un certain nationalisme à la française prétendument sauveur mais qui prétend apporter le bien commun par la Démocratie post-révolutionnaire¹⁷, c'est déjà beaucoup, il faut lui en être reconnaissant, mais c'est hélas bien loin d'être suffisant : il faut proscrire pour les fidèles *l'us du système politique post-révolutionnaire EN LUI-MÊME, c'est-à-dire proscrire tout vote républicain-démocrate quel qu'il soit*. Léon Bloy, mais comment s'en étonner de la part de ce plus grand des petits prophètes modernes, avait évidemment fort bien compris le *devoir catholique de NE PAS voter* : « Alors, me demandera-t-on, que reste-t-il [si on nous enlève la politique politicienne] ? *Absolument rien, rien que l'Eucharistie dans les Catacombes et l'attente du (...) Paraclét*. [Il viendra] lorsque le sang des suppliciés innombrables et les larmes de quelques élus auront suffisamment nettoyé la terre »¹⁸. C'est à chacun, au vrai, à savoir quelle tête il veut faire quand le Christ apparaîtra soudainement sur les Nuées du Ciel... « Oui, Je viens bientôt »¹⁹.

¹⁷ Cf. son sermon reproduit dans le journal *Monde & Vie* n 535 du 16 septembre 1992. Sur une soi-disant « bonne droite » qui prétend « sauver » *extrêmement* en Politique, on lira avec fruit mon ouvrage « la bonne droite ?? », pamphlet humoristique mais très-sérieux qui tache de sonder le fond des choses et des faux-fuyants...

¹⁸ *Méditations d'un solitaire*, Léon Bloy, 1916.

¹⁹ Apoc XXII, 20.

On l'aura sûrement compris, j'y insiste assez, je fais ce tiré-à-part pour tâcher, autant qu'il est en moi, d'aider le catholique français contemporain à bien remplir son devoir politique, c'est-à-dire à NE PAS voter dans le cadre politique actuel tout donné à la Révolution. Qu'il s'agisse d'ailleurs des élections présidentielles ou de celles des mairies communales ou encore celles des chambres des députés et autres sénateurs, etc. : il s'agit en effet pour nous autres catholiques, qu'on le saisisse bien, de ne pas flirter avec le mal à TOUS les étages post-révolutionnaires du monde politique moderne. Tout simplement parce que ce mal s'y trouve à TOUS les étages sans exception aucune. Car c'est TOUT le système qui marche avec les principes révolutionnaires antichrists, du plus petit jusqu'au plus haut niveau.

Certains, pour esquiver ce grand devoir, croient pouvoir faire des distinguos, par exemple en soutenant que le vote républicain-démocrate du maire dans les communes ou villes respecterait soi-disant l'ordre politique naturel des choses : ainsi élisait-on avant la Révolution les maires pareillement, c'est-à-dire démocratiquement, diront ces objecteurs peu au fait de l'Histoire politique vraie de l'ancienne France lorsqu'elle était donnée à Dieu... Rien là, cependant, de plus faux, de plus spécieux, que cette analogie qui est malheureusement souvent mise en avant dans les discussions politiques entre catholiques actuels qui se demandent où est leur devoir politique, et qui, donc, mérite qu'on s'en occupe un peu.

C'est bien à tort, en effet, qu'on s'imagine les mairies modernes comme autant d'étrangoïdes îlots politiques qui respecteraient l'ordre naturel, ou du moins qui pourraient le faire, au sein d'un ensemble national qui l'a universellement conspué au nom des « droits de l'homme » révolutionnaires. Cette vue des choses est d'ailleurs, convenons-en, politiquement parfaitement absurde (= comment concevoir que la France serait nationalement révolutionnaire, comme elle l'est effectivement, si toutes les mairies ne

l'étaient pas ou pouvaient ne point l'être ?!)... Ce qui est hélas la triste vérité, c'est que l'essence, la nature du pouvoir politique de tout maire moderne est constitutionnellement obligatoirement IDENTIQUE à celle de la République française post-révolutionnaire antichrist (ce que signifie la catin Marianne avec le bonnet sans-culotte trônant dans toutes les mairies de France & de Navarre, jusque dans les plus petits villages).

Autrement dit, quand bien même on pourrait trouver un maire moderne qui serait un saint dans l'ordre privé, animé des meilleures intentions sociopolitiques quant au « bien commun », il ne pourrait, de toutes façons et dans tous les cas de figure, qu'être un *pion révolutionnaire* dans sa fonction politique actuelle de maire. Tout maire moderne, en effet, par le fait même que l'essence de son pouvoir politique est révolutionnaire, est obligé d'épouser la révolte fondamentale de la Révolution, au moins pour les principes fondateurs de son pouvoir politique communal... desquels principes, on le sait, tout le reste découle (*car « il n'y a rien de plus pratique qu'un principe »* comme l'avait judicieusement fait remarquer M^{gr} Duchesne). Même en supposant que ce maire réussisse à réaliser quelque bien politique particulier en adéquation avec le « bien commun » ordonné au salut de l'homme, la Révolution aura toujours, tôt ou tard et lorsqu'elle jugera le moment le mieux choisi pour l'accomplissement du grand-cœur satanique, haute main pour détruire radicalement ce bien, ou pire, le faire servir au mal.

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que dans le système politique post-révolutionnaire dans lequel nous (sur)vivons, les administrés ont certes pouvoir de *choisir leur maire*, comme dans l'ancien temps on veut encore bien l'accorder, mais non pas celui de *choisir la nature de son pouvoir politique*, cedit pouvoir étant obligatoirement une pure dérivation de celui révolutionnaire natio-

nal²⁰. Un maire qui voudrait enlever le portrait du président de la République dans la salle des mariages, par exemple, en donnant à ce geste formelle signification de répudier le pouvoir politique post-révolutionnaire de la république française, serait immédiatement destitué. Le maire moderne est donc obligé, qu'il le veuille ou non, d'œuvrer politiquement dans le cadre des grandes lignes politiques révolutionnaires nationales de la France rebelle, c'est-à-dire en fondant son œuvre politique sur les « droits de l'homme » contre Dieu, en effaçant systématiquement d'icelle toute référence à la toute-puissance divine et à son Christ pour fonder l'*opera politicus*, etc. Et s'il ne le fait pas, on lui reprochera *avec raison* de manquer à son devoir... Dans le cadre politique post-révolutionnaire actuel, on ne peut en effet absolument pas imaginer, par exemple, un maire français qui ferait référence et fonderait son pouvoir politique sur le roy de France et son sacre venu du Ciel²¹, rejetant bien entendu en même temps le pouvoir politique de la république française et les droits de l'homme, je veux dire qu'il ferait cela dans le cadre politique communal, en supposant l'accord parfait de tous ses administrés : ce cas de figure est constitutionnellement parfaitement inenvisageable dans le cadre post-révolutionnaire actuel.

Voilà donc pour le principe, qui invalide à la racine même, *in radice*, cette spécieuse objection qui voudrait que les mairies moder-

²⁰ Je parle ici de l'essence ou de la nature du pouvoir politique des mairies actuelles, non du mandat politique du maire en tant que tel qui, certes, ne dérive pas de celui présidentiel ; par contre, ce qu'il est capital de comprendre, c'est que la nature de tout pouvoir politique communal, dans les temps post-révolutionnaires, sera obligatoirement le MÊME que celui national, c'est-à-dire, donc, révolutionnaire et dérivé des « droits de l'homme » contre Dieu.

²¹ ... Et quand bien même le roy Très-Chrétien n'est pas connu de nos jours, ce maire sublime aurait mille fois raison ! Car le roy de France est ÉTERNEL, étant simple « tenant-lieu » du Christ « qui est vrai roy de France » (sainte Jeanne d'Arc), d'où l'adage bien connu : « *Le roy est mort, vive le roy !* »... Qu'on prenne bien conscience que le pouvoir politique de ce maire-là serait *beaucoup plus RÉEL* que celui de tous les maires contemporains s'appuyant sur les droits de l'homme !

nes seraient soi-disant encore l'expression de l'ordre naturel malgré la Révolution, et donc exclues du « devoir catholique de NE PAS voter ». À la vérité, les mairies modernes, fort loin d'être l'expression de l'ordre naturel, sont tout au contraire, constitutionnellement, et toutes sans exception, des rouages du système révolutionnaire.

Et si l'on quitte le principe pour descendre dans la pratique, l'analogie entre le maire post-révolutionnaire moderne et son glorieux prédécesseur d'Ancien-Régime n'est pas moins fautive. Le maire moderne, en effet, n'a plus du tout l'extraordinaire LIBERTÉ ordonnée au bien commun de son très-glorieux prédécesseur, l'échevin, oeuvrant dans le complexe royal sacré Très-Christien... et bien sûr, ni non plus son pouvoir politique concomitant (car seule la vraie liberté politique issue de la grâce du Christ gisant dans le sacre royal de Clovis et de ce qui en dérive, donne un pouvoir politique réel...) ! Il suffira de rappeler qu'entre autres droits politiques majeurs, les échevins avaient celui d'exercer basse et même, oui da, haute justice (c'est-à-dire qu'ils pouvaient prononcer et exécuter la peine de mort), ce qui d'ailleurs permettait une justice beaucoup plus juste puisque les antécédents du criminel, sa famille, sa vie passée, ses mœurs, etc. étaient parfaitement et personnellement connus des juges. En vérité, les pouvoirs de l'échevin d'Ancien-Régime étaient si grands que même le roy ne pouvait pas rentrer dans SA ville, ou y mettre en quartier un régiment de soldats, sans... sa permission. C'est pourquoi le roy Charles VII, aux immédiats lendemains pourtant de son sacre de par Dieu à Reims, n'en eut pas moins à mener campagne, parfois rude, pour recouvrer son autorité sur les villes qui s'étaient données au Bourguignon ou à l'Anglais... Hé ! Imagine-t-on, de nos jours politiquement émasculés, un Chirac demandant respectueusement au maire humble et déférent permission de rentrer dans SA ville ? ! C'est que les trousseaux de clefs ne s'en donnaient pas comme cela, dans la so-

ciété Très-Chrétienne, et il fallait souvent en abattre avant de trouver des « loyaux et bénits subjects de messire roy »... Un jour, le duc d'Orléans devant visiter une ville au nom du roy, lui en rendit compte en disant avec humour et humeur : « Sire, on m'a bien donné les clefs, mais je n'ai pas su trouver les serrures... » ! Quant au malheureux maire post-révolutionnaire, il a si peu de pouvoirs politiques MAJEURS qu'il est complètement enclavé de force, sous peine de destitution, dans les règlements préfectoraux ou nationaux, voyez par exemple quant aux permis de construire pour ne prendre que cet exemple technique si démonstratif.

Mais, à la vérité, là n'est pas le fond du problème : ce n'est pas tant sur l'étendue des pouvoirs que consiste la grande, l'immense différence entre le maire LIBRE d'Ancien-Régime et celui ESCLAVE post-révolutionnaire (quoique ceci soit signe de cela), c'est, nous l'avons dit que dessus, essentiellement sur le fait que l'essence, la nature du pouvoir politique du maire moderne, est absolument et obligatoirement dérivée de celle du pouvoir politique révolutionnaire national, c'est-à-dire que le pouvoir politique du maire moderne est, pour cette raison même, obligatoirement enclavé, inféodé, au système révolutionnaire antichrist et à la concomitante profession de foi politique aux fameux droits de l'homme contre Dieu, au moins dans le principe constitutionnel de la chose, faisant donc du maire moderne un simple, indispensable et inconditionnel rouage du système maudit. Ce qui signifie qu'il y aura moult décisions qu'il devrait prendre pour le vrai « bien commun », mais qu'il ne pourra strictement pas prendre en égard aux « droits de l'homme » contre Dieu, par exemple interdire la construction d'un avortoir dans sa commune au nom de l'ordre naturel fondé sur Dieu.

Tirons les marrons du feu : en participant aux élections actuelles simplement mais révolutionnairement communales, soyez bien sûr que vous participez aussi fortement au mal politique que

lorsque vous allez voter pour le président de la République, vous aidez aussi coupablement le système maudit à se maintenir, loin de faire votre devoir catholique en Politique dont vous voudriez croire faussement qu'il est encore possible au petit niveau de la vie politique. En vérité, de « commun », il n'y a entre le maire d'Ancien-Régime ordonné à l'Ordre politique naturel, et son avatar post-révolutionnaire esclave du système démocratique satanique, que l'étiquette sur le bocal, et en tous cas pas le bien du même nom...! Et ce que nous disons ici de la fonction de maire est bien sûr, on l'aura compris, à transposer à TOUS les échelons du système politique post-révolutionnaire contemporain... C'est vraiment de TOUT le Système, avec un S comme dans Serpent, dont il faut résolument se désolidariser pour remplir son devoir de catholique, saisissons-le bien, soyons-en bien convaincus, il n'y a rien de plus vrai.

S'en désolidariser. Pour que vive et prospère M. Abstention, si je puis dire, tant que le Christ est rejeté *institutionnellement* de la chose sociopolitique, plus encore qu'il l'est constitutionnellement. C'est, sans nul doute tout petitement, par de ces actes humbles que le mondain méprise mais qui remplissent glorieusement la Vie de Jésus et qui s'avèrent être tout-puissants dans la Réalité surnaturelle des choses et des âmes, le SEUL moyen qui reste à notre libre et entière disposition, à nous autres catholiques, un moyen gratuit, pas cher, mais qui peut rapporter surnaturellement très-gros, pour militer en Politique dans la dignité et la conformité à notre Foi. Moins en effet il y aura de gens à participer *activement* à l'abomination de la désolation en Politique, c'est-à-dire au système post-révolutionnaire républicain-démocrate (et le bulletin de vote, même nul, est malheureusement suffisant pour cela), plus vite le

système croulera²². Sur pied et sur lui-même, brutalement, sans retour, un peu comme les deux tours du World Trade Center, dont l'effondrement sur elles-mêmes fut si spectaculaire, si inattendu et surtout si stupéfiant²³... C'est alors, cher lecteur politiquement digne, que nous pourrions nous écrier, l'âme pleine de joie et de triomphe intérieur : « *Elle est tombée, Babylone la grande ! Elle est devenue une demeure de démons et une retraite de tout esprit impur, de tout oiseau immonde, et qui inspire de l'horreur* »²⁴.

Alors, oui, votons M. Abstention si je puis m'exprimer ainsi par antiphrase, et faisons voter pour lui. Il est précisément, qu'on le sache bien, *la seule grande peur véritable* des francs-maçons et autres théoriciens subversifs du démocratisme onusien, celle aussi de ces faux-culs de démocrates dits chrétiens *ex absurdo*, parce que, certes négativement, derrière M. Abstention sont cachées les âmes

²² Si nous étions au Portugal, faire triompher M. Abstention à chaque élection démocratique serait suffisant pour renverser le système tout entier, puisque, constitutionnellement, est déclarée invalide toute élection, consultation ou référendum démocratique qui aurait... moins de 50 % de participants ! En tous cas, méditons bien sur le fait que les élections démocratiques enregistrent presque toujours que l'élu du peuple entier est... M. Abstention. C'est bien dire que la *vox populi vox Dei* rejette le système. C'est lui, M. Abstention, qui, au premier voire au second tour, remporte, souvent haut la main, le suffrage universel ; aucun parti, de droite comme de gauche, ne remporte jamais plus de 30 % au premier tour ; par contre, lui caracole invariablement en tête avec souvent un pourcentage démocratiquement indécent qui frise et caresse allègrement les 50 % quand il ne les dépasse pas... Les méchants l'ont si bien compris qu'ils font des lois pour *obliger*, sous peine d'amende, à voter (ce qui, d'ailleurs, est une contradiction absolue avec le principe de liberté politique placardé au fronton de toute constitution démocratique : si je suis libre politiquement, je dois être libre de ne pas voter ; mais, on le voit, le système satanique ne peut que révéler la contradiction qui est une des marques principales de Satan son inspirateur...). Et ne vous imaginez pas que ceci n'est que le fait de régimes « démocratiques » totalitaires, genre soviets, *actuellement, en Belgique, les belges qui ne votent pas sont soumis à l'amende*.

²³ A un ami comptable ayant eu l'occasion, dans le cadre d'un stage professionnel, de monter sur lesdites tours, j'ai demandé quelle impression il avait ressentie en haut d'icelles. « Une impression de sécurité, de stabilité et surtout de puissance humaines absolument extraordinaire », a été sa réponse spontanée, immédiate...

²⁴ Apoc., XVIII, 2.

fortes capables de renverser le système de Satan (et bien entendu, le Christ avec elles, en elles et par elles...). Le renverser tout simplement en suscitant la Geste réparatrice de Dieu qui, voyant que nous sommes et voulons rester politiquement dignes de nous-mêmes et de Lui en nous abstenant de tout vote républicain-démocrate post-révolutionnaire, nous enverra plus vite le salut en Politique, la... *divine surprise*.

Il serait enfin temps que ceux qui ont le plus intérêt à le comprendre, comprennent ces choses importantes et fondamentales, que les fils hélas inintelligents de la Lumière se montrassent pour une bonne et roborative fois, aussi intelligents et habiles que les fils des ténèbres. Sinon, en mai 2007, les catholiques français, surtout ceux qui se prétendent « traditionalistes » (... pas en Politique, en tous cas !), ne mériteront que par trop bien d'être appelés, une nouvelle fois de plus, une désespérante fois de plus, une sempiternelle fois de plus... « *la droite la plus bête du monde* »²⁵.

Argentré-du-Plessis,
Ce 8 Avril 2007, la Pâques glorieuse du Seigneur.
VM.

P.S. : Au lieu d'aller « veau-ter »²⁶, quelles grandes grâces nous obtiendrions pour la France si tous les Français, à chaque vote républicain post-révolutionnaire, faisaient devant un crucifix, cette courte et belle prière composée par le pape Pie IX pour la France :

²⁵ Une devinette. Savez-vous pourquoi la droite française est la plus bête du monde ? Réponse. Parce qu'elle s'appelle elle-même droite. C'est ce que j'explique dans mon ouvrage « *La bonne droite ??* » (disponible aux Éd. D.F.T.)... « Oui, cette droite française, la plus bête, la plus timorée, la plus nantie, la plus sclérosée qui soit, cette championne des retournements figauresques est bien à l'origine de tous les échecs nationaux » (de La Tocnaye, *Comment je n'ai pas tué de Gaulle*, p. 93).

²⁶ Comme avait dit de Gaulle, qui s'y connaissait en la matière : « Les français sont des veaux » (cependant, ce qu'il oubliait de préciser, c'est qu'il n'en était, lui, que « la tête de veau »).

*« O Marie ! conçue sans péché,
« regardez la France, priez pour la France.
« Plus elle est coupable,
« plus elle a besoin de votre intercession.
« O Marie ! un mot à Jésus reposant dans vos bras,
« et la France est sauvée.
« O Jésus ! obéissant à Marie,
« SAUVEZ LA FRANCE ! »*

« Omnis homo mendax »
(tout homme est menteur)
Ps. CXV, II.

Introduction

[au 2^{ème} tome : *Les papes nous ont trompés en Politique*]

Cet ouvrage fait partie d'une trilogie consacrée à la grande question du *devoir catholique de NE PAS voter* dans le cadre des républiques post-révolutionnaires ; c'est le deuxième de la série. Les trois ouvrages composés sur cette question sont tous des tirés-à-part de chapitres majeurs de mon *Traité de la religion royale française ou le vrai visage de Clovis* paru lors du XV^e centenaire du baptême sacré de Clovis, en 1996.²⁷ Ces tirés-à-part sur des sujets bien ciblés permettront ainsi aux lecteurs qui ne veulent pas acquérir les 715 pages du *Traité* de prendre connaissance des idées essentielles y développées.

Le premier d'entr'eux-là s'intitule « *L'extraordinaire conversion de Clovis OU le devoir catholique de NE PAS voter* » (tiré-à-part des ch. X & XI du *Traité*). Ce premier ouvrage traite de la question retenue, par voie exclusivement pratique : montrer à tous les yeux le caractère *théocratique* de la création de la France, dont la cause instrumentale s'est avérée être le baptême sacré de Clovis, sera montrer que Dieu Lui-même, en Personne, est NÉCESSAIRE à toute fondation ou restauration politiques dans le monde. « ... Car il ne faudrait pas s'imaginer la création *divine* de la France comme une rarissime exception qui confirmerait la

²⁷ Épuisé, ce *Traité* a fait l'objet d'une réédition en 2003 et est toujours disponible aux Éd. D.F.T. (715 pp. 21 x 29,7 — 68 €).

règle générale que *la politique appartient à l'homme*. Cette genèse théocratique de la France est tout au contraire une merveilleuse illustration et preuve à la fois, une « monstration » comme auraient dit nos pères, que TOUTE vie politique réelle a Dieu et son Christ pour fondement, faute de quoi la politique n'existe tout simplement pas, mais seulement son *animalisation*, son diabolique ectoplasme. Autrement dit, « *l'extraordinaire conversion de Clovis* », bien désenveloppée dans son sens profond et historique, va montrer à l'évidence au lecteur l'impérieux et absolu « *devoir catholique de NE PAS voter* » dans le cadre républicain-démocrate post-révolutionnaire. Pour deux raisons fondamentales dont une seule serait suffisante pour asseoir ce devoir, à savoir : 1/ doctrinalement, parce qu'on prétend y fonder la Politique sur... *la non-existence de Dieu*, d'un Dieu qui, cependant, est le seul à pouvoir... *créer en Politique* ; 2/ moralement, parce que c'est un blasphème et même un sacrilège à la Face de Dieu (en égard à l'Institution Très-Chrétienne qu'Il nous a amoureusement donnée pour notre salut politique ordonné à celui éternel), qu'on prétend ainsi supplanter dans un domaine qui Lui appartient » (tract de présentation de ce premier tiré-à-part) ; car, comme l'avait magistralement dit Donoso Cortès : « *De tous les péchés possible, AUCUN n'égale celui par lequel l'homme veut se substituer à Dieu, ou prétend réaliser, à d'autres fins et de diverses manières, ce que Dieu s'est proposé* »...

Ce premier ouvrage, essentiellement pragmatique donc, a pour but de bien montrer que Dieu est tellement NÉCESSAIRE à la vie politique, quelle qu'elle soit, constitutionnelle ou quotidienne, que, s'Il n'y est pas, il n'y a pas de vie politique réelle et il ne peut y en avoir. Pour remettre dans son bon endroit et surtout exorciser la diabolique formule de Maurras, ce n'est pas « *Politique d'abord !* » qu'il faut dire, mais « *POLITIQUE DIVINE D'ABORD !* »

Maintenant, ce deuxième numéro d'opus de la trilogie, que le lecteur, donc, a présentement en mains, « *Les papes nous ont trom-*

pés en Politique » (tiré-à-part des ch. VI & VII du *Traité*), se propose d'approfondir la réflexion politique contemporaine à partir de cette première grande loi que *Dieu, et Dieu seul, peut créer réellement, c'est-à-dire valablement et légitimement, en Politique*²⁸.

²⁸ C'est pourquoi, ce qui va sûrement moult surprendre le catholique moderne, surtout s'il est traditionaliste et/ou scolastique, on verra le grand pape saint Pie V réprimander très-sévèrement le faible roy de France Charles IX qui, dans une lettre au pape, avait appelé « empereur » le pacha turc : « ... Votre Majesté désigne le tyran le plus inhumain, qui est en même temps l'ennemi le plus acharné de la Religion chrétienne, sous le nom d'Empereur des Turcs, COMME SI CELUI QUI NE CONNAÎT PAS LE VRAI DIEU POUVAIT JAMAIS ÊTRE EMPEREUR ! Très cher fils en Jésus-Christ, donner le nom d'empereur à un tyran et à un infidèle, ce n'est pas autre chose que d'appeler le mal, bien, et le bien, mal » (lettre citée par Pierre Tilloy dans *Saint Pie V, un pape pour notre temps*, p. 248). Cette doctrine *catholique* sur la légitimité du pouvoir politique immédiatement dérivée de la Religion sinon rien, est tout bonnement celle professée par TOUS les papes avant que la scolastique aristotélienne ne vienne à *servir* dans l'Église. Remontons par exemple quatre siècles avant saint Pie V et arrêtons-nous à saint Grégoire-le-Grand ; il invite le roy Henri IV d'Allemagne, tout jeune et encore bien tourné, à respecter la loi de Dieu dans ses États, car, lui précise-t-il, « considérez qu'alors vous posséderez *légitimement* la puissance royale, si vous la faites servir au Roy des roys, le Christ » (Rohrbacher, t. XIV, p. 239). C'est le même message dans TOUS les papes anté-scolastiques et pendant plus de mille ans on a pensé ainsi chez les chrétiens les plus orthodoxes. Remontons encore quelques siècles, et arrêtons-nous au pape Honorius, c'est-à-dire au VII^e siècle commençant ; on le voit écrire ainsi à Edwin, roy des Anglais, pour le féliciter de sa récente conversion : « ... Car vous savez que vous êtes roy *véritable*, en ce que vous croyez, suivant la prédication orthodoxe, que Dieu est votre roy et votre Créateur, et en ce que vous le servez avec toute la dévotion que comporte la condition humaine » (Rohrbacher, t. X, p. 136). Le raisonnement du pape Honorius est, on l'aura remarqué, exactement celui de saint Avit de Vienne (dans sa célèbre lettre de félicitation à Clovis, écrite aux immédiats lendemains de la Noël 496, que nous étudions dans le premier livre de notre trilogie, « *L'extraordinaire conversion de Clovis OU le devoir catholique de NE PAS voter* ») ce grand évêque gallo-romain considère en effet carrément tous les pouvoirs politiques barbares comme formellement illégitimes, assurant Clovis que seul le sien l'est ; et s'il avait su qu'Anastase II, empereur romain d'Orient, versait occultement dans l'hérésie monothéiste, il l'aurait considéré lui aussi comme illégitime et aurait sûrement écrit à Clovis qu'il était, dorénavant, de par la Noël 496, le SEUL roy politique légitime désormais existant en ce monde racheté par le Christ et soumis à son économie de salut... ce qui n'aurait été que la stricte vérité !). Le pape saint Grégoire IX mettra un couronnement très-glorieux à cette doctrine *catholique* sur la légitimité du Politique dérivée *immédiatement* de la Religion (... mais reniée par ses successeurs post-révolutionnaires...)

Cette réflexion, sans concession aucune aux faux-fuyants quels qu'ils soient, à l'instar de l'aigle qui regarde le soleil sans ciller, va hélas bien vite s'avérer très-angoissante, très-crucifiante, au regard, précisément, de la Foi. Car c'est bien beau, en effet, de se rendre à soi-même, âme catholique, un compte intellectuel exact du fait que si Dieu n'est pas reconnu comme Auteur de la vie politique, *il n'y a pas de « politique réelle » (Blanc de Saint-Bonnet), pas de validité ni de légitimité de la chose politique ainsi mal mise en*

par sa célèbre bulle de 1239 au roy saint Louis IX de France, *Dei Filius*, dans laquelle il professe majestueusement : « LE FILS DE DIEU, aux ordres de qui tout l'univers obéit, au bon plaisir de qui servent les rangs de l'armée céleste, CONSTITUA, en signe de puissance divine, LES DIVERS ROYAUMES, selon des distinctions de langues et de races, ORDONNA LES DIVERS RÉGIMES DES PEUPLES au service des ordres célestes, etc. ». Est-il besoin de faire remarquer que nous sommes là aux très-exacts antipodes de la doctrine des papes modernes, par exemple Pie VI qui, dans son très-scandaleux bref *Pastoralis Sollicitudo*, parle du pire gouvernement de la Révolution, le Directoire, comme de *légitimes* « autorités constituées », et la formule papale veut signifier, ô abomination !, ô comble de l'impiété dans la bouche du vicaire du Christ-Roy !, que lesdites autorités anti-Dieu SE SONT CONSTITUÉES par elles-mêmes et en elles-mêmes dans la légitimité, intrinsèquement, sans tenir aucun compte de l'économie de salut du Christ ! Notez bien comme le pape Grégoire IX nous dit très-exactement le contraire, à savoir que c'est le Christ-Roy Fils de Dieu qui les constitue extrinsèquement !! Sinon rien, RIEN de légitime !!! Or, c'est cette dernière doctrine qui est catholique, l'autre ne l'est point, celle que Léon XIII par exemple exposera *perseverare diabolicum* à la suite de Pie VII et du concordat, dans *Immortale Dei* : « ... le pouvoir public ne peut venir que de Dieu. Dieu seul, en effet, est le vrai et souverain maître des choses ; toutes, *quelles qu'elles soient* !, doivent nécessairement lui être soumises et lui obéir ; de telle sorte que *quiconque* a le droit de commander ne tient ce droit que de Dieu, chef suprême de tous. Tout pouvoir vient de Dieu ». Pour ce pape post-concordataire parmi ses pairs donc, la légitimité du Politique tient toute entière dans *l'être de raison de la chose politique* (qui fait que « tout pouvoir », quel qu'il soit, est revêtu de divinité et donc en soi légitime), et non dans *l'économie de salut en cours, celle du Christ-Roy*. Les conséquences pratiques de cette abominable doctrine sont tout simplement monstrueuses : le pouvoir politique d'Hitler par exemple, pour ne citer que lui, en est parfaitement légitimé... Et c'est bien pourquoi l'on voit l'Église, par le nonce Pacelli futur Pie XII fermement mandaté à cet effet par le pape Pie XI, signer avec ce précurseur de l'Antéchrist un concordat en 1933 (heureusement, à peine signé, il ne le respecta point, ce qui le rendit caduc et quasi mort-né... *grâce à Hitler donc, pas au pape !!!*).

œuvre, mais alors, mais alors, le catholique moderne ne peut que constater le grand point suivant : *les papes, ces Vicaires du Christ-Roy, ont pourtant passé des concordats avec les régimes post-révolutionnaires qui, cependant, ont tous en commun (à défaut du bien !), DE NE POINT RECONNAÎTRE DIEU NI LE CHRIST-ROY COMME AUTEUR DE LA VIE POLITIQUE* ; et s'ils ne l'ont pas fait personnellement, ils ont avoué formellement, même les plus saints d'entre eux, ce que leurs prédécesseurs avaient fait en la matière dans les pontificats précédents et subséquemment, ont bien sûr posé pour les fidèles « le devoir catholique de voter » dans le cadre de ces régimes pourtant formellement CONTRE Dieu²⁹.

²⁹ Certains ont cru pouvoir éluder le problème en disant qu'un État basé sur les « droits de l'homme » athées issus de la Révolution, comme le sont tous les gouvernements modernes, n'est pas forcément un État « CONTRE Dieu » au sens réprouvé de l'exclusion radicalement et par principe, lesdits « droits de l'homme » pouvant recevoir une lecture catholique ; et l'on croit pouvoir conclure qu'il n'y aurait ainsi pas d'incompatibilité formelle avec la Foi dans les concordats passés avec lesdits États (c'est précisément sur cette gravissime erreur que le pape Léon XIII a basé toute sa politique du Ralliement, voulant s'imaginer qu'au fond du système républicain-démocrate post-révolutionnaire français, il ne pouvait de toutes façons qu'y avoir une république respectant l'ordre naturel et donc Dieu : il ne s'agissait plus alors que de la pénétrer de l'intérieur et d'y enlever le venin anti-Dieu en donnant notamment un sens catholique aux « droits de l'homme » pour se retrouver, ô miracle !, ô divine surprise !, en présence d'une « bonne » république...). Un peu de théologie fondamentale va nous convaincre de l'absolu contraire, à savoir qu'il faut et il suffit qu'un État de droit s'appuie constitutionnellement sur lesdits « droits de l'homme » révolutionnaires, pour qu'il soit FORMELLEMENT contre, anti-Dieu, si pas explicitement à tout le moins implicitement. Pour bien saisir à quel point cette proposition est absolument rigoureuse, il faut partir de la nature de l'homme tel qu'il est créé par Dieu. La Genèse nous enseigne que « l'homme est fait à l'image de Dieu ». Il se déduit métaphysiquement de là que l'homme est une *déité*, c'est-à-dire une image formelle de Dieu. C'est bien pourquoi l'on voit Jésus dans l'Évangile ne pas hésiter le moins du monde à affirmer : « J'ai dit : vous êtes des dieux » (Jn X, 34), ce qu'Il disait d'ailleurs en reprenant le ps. 82. Or, Jésus ne dit pas cela de l'homme *saint* qui serait fait dieu par grâce surnaturelle, puisque son propos s'adressait à ses pires ennemis, les pharisiens ! C'est en fait à TOUT homme, de par sa nature même d'image de Dieu, qu'est applicable cette définition du Saint-Esprit. Notre-Seigneur donne du reste une précision intéressante : c'est parce que, dit-Il, la Parole de Dieu est adressée à l'homme, qu'il est dit dieu. En effet, seul un réceptacle *déiforme* comme l'est l'homme peut accueillir la Parole de Dieu. Car

évidemment, il ne s'agit pas ici de la parole comme son qui frappe l'oreille physique, mais de la Vie divine contenue dans la Parole, que l'âme humaine *seule*, c'est-à-dire TOUTE âme humaine, peut recevoir en tant que réceptacle déformé, image formelle de Dieu (lisez l'Évangile à un chat, les mots, qu'il ne comprendra d'ailleurs pas, pourront bien frapper physiquement ses oreilles, mais, faut-il le dire, il ne recevra pas *théologiquement* la Parole de Dieu). Or, voici. Il est de la nature métaphysique des choses qu'un dieu remplisse *absolument et sans partage* l'espace qu'il daigne occuper. Si l'on met un dieu dans un espace, par exemple celui politique, AUCUN autre dieu ou Dieu n'y pourra avoir accès, absolument. Et bien entendu, le lecteur l'a déjà compris, le problème se dénoue tout seul : si je mets constitutionnellement l'homme *qui est un dieu formel* dans l'espace politique, le Dieu véritable et transcendant n'y aura plus AUCUNE place, c'est métaphysiquement tout simplement impossible. Or encore, n'oublions surtout pas que cet homme-dieu que le révolutionnaire met constitutionnellement à la base de la fondation sociopolitique moderne, est celui qui non seulement est souillé, vicié par le péché originel, mais qui désire rester dans cet état, celui que le démon a conquis avec son plein acquiescement et dont il s'est fait le maître, l'homme du mal non-racheté par la Rédemption et qui ne veut nullement l'être, et qui est donc CONTRE Dieu (il n'est pas seulement a-Dieu, sans Dieu). Car « qui n'est pas avec Moi, est contre Moi » (Matth. XII, 30). C'est bien pourquoi on n'est nullement en présence d'un propos irréfléchi, sans fondement ni portée, de la part de Chirac, quand il a osé *démocratiquement* faire prévaloir les « droits de l'homme »(-dieu soumis à Satan) sur ceux de Dieu, dans l'affaire des manif. anti-avortement (= « Il y a danger dans les manifestations anti-avortement, que la loi morale prévaudrait sur la loi légale » a-t-il osé dire), c'est tout au contraire, de sa part de Gardien de la Révolution, un rappel très-profond de la... « loi fondamentale » de toute démocratie basée sur les « droits de l'homme »(-dieu soumis à Satan), à savoir que cet homme-dieu de péché est le seul criterium de la loi, absolu, unique, au-dessus ou plutôt à la place du Dieu Transcendant véritable ; et que si par hasard son droit se trouve en totale contradiction avec celui de Dieu, alors, c'est le droit de cet homme-dieu CONTRE Dieu, qui prévaut sur celui de Dieu... En fait, l'ultime aboutissement de ces sociétés démocratiques basées sur les « droits de l'homme »(-dieu du mal), sera le règne de l'Antéchrist, c'est-à-dire une société politique explicitement érigée CONTRE Dieu et son Christ, à la face de tous, quand les démocraties post-révolutionnaires actuelles qui mènent à ce règne maudit, ne le sont encore qu'implicitement, occultement. Mais attention ! Pour ne l'être qu'implicitement, les dites démocraties ne sont, constitutionnellement, PAS MOINS *formellement* contre Dieu, la seule différence, c'est que ce n'est pas encore révélé au for externe (de la même manière qu'un homme en état de péché mortel mais dont le péché resterait occulte, est déjà coupé formellement de Dieu, quand bien même cette coupure réelle n'est pas manifestée aux yeux des hommes). Donc, il faut bien saisir qu'avec les sociétés ayant pris pour base constitutionnelle les révolutionnaires « droits de l'homme », on n'est pas seulement en présence de sociétés a-Dieu, c'est-à-dire sans Dieu mais ne l'excluant pas formellement, on est en présence de sociétés *qui excluent Dieu in radice, dans le principe même de ce qui les fonde,*

La question est des plus alarmante car, non seulement cet acoquinement monstrueux cautionne, *au nom de l'Église donc au nom de Dieu (!)* les États athées dans leur volonté rebelle et perverse de *supplanter sacrilègement Dieu* dans l'esse et l'agir politiques (et « il n'y a pas de plus grand péché que celui-là » comme nous le rappelait plus haut très-justement Donoso Cortès), mais plus grave encore, il y a, par le seul fait des concordats, reconnaissance formelle de la légitimité desdits gouvernements athées par l'Église : c'est en effet un présupposé juridique de base que le seul fait de passer un concordat avec un parti, c'est *ipso-facto* lui reconnaître *formellement* validité & légitimité... Et bien entendu, de tout ceci, le devoir de voter a été intimé aux fidèles, d'ailleurs souvent sous peine des pires anathèmes... Et alors, et alors, la question immensément inquiétante jaillit d'elle-même, tel diable, de bénitier : *comment bien comprendre que les Vicaires du Christ-Roy aient pu s'autoriser au regard de la Foi à passer des concordats avec lesdits États constitutionnellement athées*, et même, nous le verrons dans l'horreur pour certains concordats du XX^e siècle, explicitement CONTRE Dieu ?!

Peut-être faut-il commencer les choses en décortiquant un peu le mot lui-même. Un « concordat », étymologiquement, c'est un *compromis* (« accord écrit à caractère de compromis » — *Petit-Robert*). Compromis. Convenons que cette définition est déjà toute une révélation, le sens du mot étant en effet à connotation nettement négative : « Arrangement dans lequel on se fait des concessions mutuelles » — *Petit-Robert*. Voilà qui est plus proche de l'immorale magouille entre chefs mafieux, succédant au mauvais rififi, que de la collaboration mutuelle constructive, franche et loyale, à partir des talents d'un chacun, dans l'ordre naturel et divin. Ce que

vraiment CONTRE Dieu. D'où le problème théologique inouï que posent les concordats passés par les Vicaires du Christ-Roy avec ces gouvernements-là... actes par lesquels ils les valident, ou plus exactement dit, leur donnent cette « note » aux yeux des fidèles.

confirme du reste fort bien le mot très-voisin « compromission » directement dérivé de compromis, et dont le sens est cette fois-ci exclusivement... *négatif*, sans rien de positif : « 1. Action par laquelle on est compromis. *Être exposé à des compromissions.* 2. Acte par lequel on transige avec sa conscience » — *Petit-Robert*. Or, transiger avec sa conscience, c'est toujours, sur le plan de la théologie morale, une... faute. Conclusion : tout concordat donc, si l'on fait l'effort de pousser l'étymologie du mot à fond, est en soi un acte... *négatif*.

Ceci bien compris, on saisit mieux le mot d'un historien ayant étudié beaucoup les divers concordats passés entre l'Église et les États, dont le nom malheureusement nous échappe, et qui, enrichi de cette expérience, le définissait ainsi : « *Un accord entre deux partis, dont chacun d'eux concède réciproquement à l'autre des choses qu'il sait très-bien ne pas pouvoir concéder* ». C'est hélas on ne peut mieux décrire ce que sont les concordats passés entre la puissance religieuse et celle politique à partir du haut Moyen-Âge !³⁰ Cependant, quand un concordat est signé entre deux puissances

³⁰ Ô combien est différent le tableau merveilleux que nous offrent les relations entre l'Église et le royaume très-chrétien de Clovis ! Ici, dès le haut Moyen-Âge, le Politique et le Religieux sont devenus ennemis irréductibles, là, à la naissance théocratique de la France, c'est, créée par Dieu, union quasi parfaite du Politique et du Religieux comme entre deux époux qui s'aiment tendrement, parce que chacun comprend et respecte sa place et la place de l'autre dans le Plan divin. C'est pourquoi les conciles étaient composés d'autant de dignitaires laïcs que... d'évêques, et les questions débattues regardaient indifféremment, et la chose politique, et... celle religieuse. Or, ce très-délicat rapport entre l'Église et l'État, dont l'harmonie est si impossible à réaliser par les seules forces de l'homme, le cumul des siècles ne souscrivant que trop à cette impuissance lamentable et si dommageable au salut de l'homme (l'histoire du Saint-Empire romain germanique renchérisant pitoyablement sur celle de l'Empire romain d'Orient, l'illustre on ne peut mieux par la négative... et précisément, les « concordats » ne sont que la triste révélation de cette impuissance viscérale de l'homme pécheur dans les siècles suivants, plus encore dégénérés...), est donc, d'une manière unique dans les annales du monde si l'on fait exception du gouvernement des Juges dans Israël, parfait, absolument parfait, dans la France très-chrétienne de Clovis : ON S'Y HISSE DU PREMIER COUP À LA PERFECTION

politiques, comme il arrive rarement, cela, bien sûr, ne tire pas à conséquence pour la Foi des fidèles des deux pays ainsi (mal) abouchés. Mais... quand l'un des deux partis en présence s'appelle *l'Église catholique*, et que l'autre est *un gouvernement constitutionnellement athée, c'est-à-dire CONTRE Dieu*, qu'en est-il bien du préjudice ainsi causé à la Foi ? Car, redisons-le, le seul fait de passer *ensemble* un concordat signifie juridiquement la reconnaissance réciproque par tous et chacun des partis en présence, de la légitimité de chacun d'eux-là tous. Bien sûr, qu'un état post-révolutionnaire reconnaisse la légitimité de l'Église catholique, rien

ABSOLUE EN LA MATIÈRE... sans aucun effort, comme tout naturellement, sans manifestation spectaculaire ; c'est tellement parfait que les esprits superficiels et mondains ne s'en rendent même pas compte ! Voyez plutôt. « Le Concile national des Gaules, réuni à Orléans en 511 (...) dit bien les rapports, aussi remarquables que singuliers, qui s'étaient établis entre l'Église gallo-romaine et le roy des Francs, devenu le premier roy catholique d'Occident. *Ni inféodation du roy à ses évêques consécrateurs*, comme il se fera malheureusement dans le royaume wisigoth d'Espagne aux siècles suivants, *ni domination de l'Église par le pouvoir [politique]*, comme il se rencontrera plus tard en Germanie, dès Othon 1^{er}. C'est un accord dans un respect mutuel, une obéissance réciproque, tout inspirés de la Bible, de la sagesse des Pères de l'Église et de la tradition » (CRC n 198, p. 10). Autrement dit, c'est le miracle tout divin du juste milieu, radicalement impossible à l'*homo politicus* laissé à lui-même, à la fois conséquence et preuve irréfutable de la Grâce sociopolitique toute-puissante apportée en terre de douce France par le Christ à la Noël 496... Cette perfection sociopolitique d'un juste milieu sans tension aucune était donc réalisée par le SEUL roy Très-Chrétien, parmi toutes les Nations, preuve tangible que la Grâce divine est NÉCESSAIRE à la vie politique réelle... EXTRAORDINAIRE ROY DE FRANCE EN VÉRITÉ, À LA FOIS SI SIMPLE ET SI DIVIN DANS SA FONCTION ! C'est bien pourquoi il était le seul parmi les roys des autres nations cependant chrétiennes, à posséder le pouvoir de nommer les évêques de son royaume, parce qu'il « tenait de Dieu sa couronne ». Ce n'est pas nous qui le disons, mais un pape, Jean X (914-928), au siècle dit « de fer et de barbarie » (1), en écrivant ainsi au roy Charles : «... parce que l'ancienne coutume et la noblesse du royaume veut qu'aucun évêque ne soit ordonné sans un ordre du roi » (cité par Rohrbacher, t. XII, p. 473). Et s'il en était ainsi, c'était parce que seul le pouvoir royal français d'essence théocratique, était assez équilibré entre le spirituel et le temporel, pour avoir grâce d'état de le faire sans despotisme ni atteinte aux droits de l'Église, et en choisissant des sujets sages, dignes et capables... ce qui dura tant que le roy Très-Chrétien se rendit lui-même digne de la grâce sociopolitique du Christ, ce qui, las !, ne passa pas le siècle de Philippe-le-Bel...

là, évidemment, de... révolutionnaire. Par contre, c'est l'inverse qui l'est tout-à-fait au regard de la Foi. Affreusement. Effroyablement. Épouvantablement. Diaboliquement. Lorsque l'Église reconnaît par sa seule signature apposée au concordat, la validité et la légitimité d'un quelconque État post-révolutionnaire dont le tout premier acte et fondement constitutionnels est de *rejeter le Dieu Transcendant comme Auteur de la chose politique*, voilà qui certes est, au plus haut point, anormal, théologiquement anormal.

Il va sans doute être bon, ici, de prendre un rapide flash sur les concordats. L'Histoire va nous montrer que les concordats sont des accords passés entre deux ENNEMIS irréconciliables, et comme il faut bien un *modus vivendi* sinon ce serait la fin du monde ou le retour à la barbarie, alors, on construit artificiellement une situation fondamentalement bloquée pour le permettre, quasi un *no man's land* auquel on infuse une apparence de vie en s'échangeant des droits respectifs de semblable valeur, mais sans quitter la position ennemie pré-concordataire. Tout d'abord, un constat, déjà bien révélateur. On ne voit trace de concordats que fort tard dans la vie des Nations, autrement dit sans voile de Noé, on n'en voit qu'à partir du moment où elles commencent toutes, peu ou prou, à se rebiffer contre l'autorité très-sainte et très-sacrée de l'Église, à la prendre en ennemi à réduire, c'est-à-dire, en d'autres termes, lorsque les Nations commencent à... dégénérer.

En effet, « ce système fit son apparition à la fin du concile de Constance [1418] ; Martin V, l'élu de ce concile, et son successeur Eugène IV, en conclurent plusieurs »³¹. Est-il besoin de faire remarquer que lesdits concordats étaient passés entre Rome *catholique* et des États... *catholiques* ? Ceci dit, même quand le concordat fut passé dans cet ordre théologique orthodoxe, le plus « réussi » ou célèbre d'entre eux, celui de 1516, ne fut qu'un... atroce pis-aller.

³¹ *Œ* Conférence de Notre-Dame de Paris, 1928, M^{gr} Baudrillart, p. 21.

« Le concordat de 1516 [passé avec François 1^{er}], mal défendu par la faiblesse des Souverains Pontifes contre les interprétations capricieuses des roys, continuait à porter des fruits détestables. Jusqu'à la fin des guerres de religion, il peupla les bénéfices ecclésiastiques de laïques, gens de guerre, favoris et favorites. Des ménages s'installèrent dans les évêchés et jusque dans les abbayes, parmi les religieux, au grand scandale du peuple ; Pierre de Bourdeille, le spirituel capitaine, était abbé de Brantôme ; Bussy d'Amboise, le plus heureux duelliste de son temps, se nommait l'abbé de Bourgueil ; le farouche Montluc jouissait d'une abbaye à Sens ; du Guast, de qui Henri III était « possédé », recevait de S. M., en récompense de ses services, les évêchés de Grenoble et d'Amiens ; il vendait l'un trente mille livres à une fille de la cour et l'autre quarante mille au fils du seigneur d'Avanson ; l'évêché de Cornouailles était remis en dot à une jeune fille ; d'autres confiés à des enfants de quinze ans. Beaucoup d'évêques étaient des politiques ; d'autres vivaient en grands seigneurs, aimables et lettrés, singulièrement tolérants à l'égard des personnes (...). La plupart ne s'occupaient ni de prêcher, ni de faire prêcher la parole sainte aux fidèles ; pendant plusieurs années, le ministère de la chaire sembla le monopole des hérétiques [protestants, vaudois, etc.], et ce fut, de l'aveu général, l'agent le plus actif de leurs progrès jusqu'au règne de Charles IX.

« (...) Ce fut bien pis lorsque la mort d'Henri III eut fait d'un prince hérétique l'héritier légitime du trône de France. *Les évêques nés du Concordat se trouvèrent pris entre la fidélité monarchique, l'intérêt de l'Église et les ordres du Saint-Siège.* Au dire de plusieurs historiens dignes de foi, cent d'entre eux sur cent dix-huit auraient, avant la fin de 1589, reconnu le roy protestant. Nous avons des raisons de croire ce chiffre exagéré, mais il est certain que, bien antérieurement à la conversion d'Henri IV, la grande majorité de l'épiscopat se déclara pour lui. (...) Faut-il être surpris qu'en maint

endroit le peuple catholique, oublieux de son devoir, osât se déchaîner contre ses pasteurs ? L'évêque d'Orléans était qualifié de « traître et de méchant » dans toutes les chaires de sa ville épiscopale ; l'évêque d'Auxerre voyait la population soulevée contre lui par le Père gardien des Cordeliers ; et celui de Châlons était réduit à s'enfuir devant les habitants que le gouverneur même avait amenés »³² !

Alors, si le système des concordats s'avère être si defectueux avec des États *catholiques*, que bien dire de ceux que l'Église passe avec des États... *non-catholiques* issus de la Révolution...! La vérité vraie, c'est que, dans le principe même de la chose, ce fut une impiété gravissime, ou bien plutôt une véritable APOSTASIE (n'ayons pas peur des mots justes et forts, nous avons trop longtemps vécu, au grand dam de nos âmes, avec les « vérités diminuées »). N'était-ce pas en effet très-concrètement, par main de pape ô scandale !, engendrer l'abomination de la désolation dans le Lieu-Saint... *politiquement* pour commencer (pour finir, le plus logiquement du monde, par l'engendrer *religieusement* au moyen de la liberté religieuse à Vatican II, très-légitime fille de l'abomination de la désolation concordataire post-révolutionnaire, qui vint achever le *mysterium iniquitatis* quelque 200 ans plus tard³³) ?

³² *La France Chrétienne*, pp. 359-361. Cet ouvrage est un volumineux recueil composé d'une quinzaine d'articles rédigés par des autorités du monde scientifique pour le 14^e Centenaire de la Noël 496 (1896), sous le patronage du C^{al} Langénieux, et réédité récemment

³³ En effet, si l'Église, par ses pontifes pratiquant la technique des concordats, reconnaît devant Dieu la validité et la légitimité d'États qui, de leur côté, ne reconnaissent nullement constitutionnellement que le vrai Dieu est seul auteur de la vie politique, pratiquent en conséquence très-logiquement l'hérétique liberté religieuse, il faudra bien, tôt ou tard, que l'Église reconnaisse le principe de la liberté religieuse lui-même. Si je reconnais et souscris au fait, je suis inéluctablement obligé, sous peine de forfaiture, de reconnaître et souscrire au droit correspondant au fait, par l'implacable et rigoureuse logique des choses. Les concordats *de facto* sont ni plus ni moins que l'hérétique liberté religieuse *de jure* de Vatican II : ce sont deux propositions qui, pour s'épeler différemment,

D'autre part, notons que le concordat napoléonien, premier modèle du genre *antéchristique* (parce qu'il allie *par principe*, dans un mariage contre-nature, le Christ au satan de la Révolution) fut l'archétype de TOUS ceux qui servirent, après la tourmente révolutionnaire, à la reconstitution des liens entre l'Église et les différents pays d'Europe : « L'entente des États avec le Saint-Siège devait se réaliser par une série de concordats, la plupart imités du concordat français de 1801 »³⁴. « Quant aux vieux pays catholiques, ils demeurèrent [au XIX^e siècle] sous le régime des concordats, c'est-à-dire des fréquentes tractations entre Rome et les gouvernements. Même en présence de gouvernements hostiles, Rome tint énergiquement et jusqu'au bout pour le maintien de ces accords [ah certes oui !, « énergiquement » est le mâle mot idoine à employer, c'est-à-dire... jusqu'au reniement de sa mission divine en ce monde dans l'ordre sociopolitique] ; elle sauvegardait ainsi d'une part le principe de l'union entre l'Église et l'État et, de l'autre, celui de son effective souveraineté [... au prix de la doctrine, qu'elle sacrifiait de *facto* pour commencer ; et on ne lui donnait en échange qu'un siège éjectable, à (mauvaise) volonté de la partie politique, c'est-à-dire qu'une pure *apparence* de rôle révocable à souhait, voilà ce qu'il faut comprendre de cette soi-disant... « effective souveraineté » !].

signifient très-exactement la même damnable chose... Pour ne pas vivre comme elle pense (car jusqu'aux plus récents papes avant la tourmente vaticaneuse, les papes ont toujours, dans la contradiction la plus criante avec la pratique concordataire, professé le règne du Christ-Roy sur les nations, Pie XI en ayant même, des plus solennellement, institué liturgiquement la fête), l'Église sera implacablement amenée à penser comme elle vit : pour vivre la reconnaissance de la légitimité des États qui pratiquent la liberté religieuse, elle sera en fin de course, sauf à revenir sur sa position concordataire (ce qu'elle ne voudra jamais faire, et il serait plus juste de dire qu'elle n'y pensera même pas !), formellement obligée de penser la liberté religieuse, c'est-à-dire souscrire à l'apostasie, au reniement formel de Dieu comme Auteur de la vie publique et sociopolitique. Et, ô *mysterium iniquitatis* !, elle le fera par le décret de la liberté religieuse, *Dignitatis Humanae*, à Vatican II, le 7 décembre 1965...

³⁴ *Histoire des papes illustrée*, Gaston Castilla, t. II, p. 337.

Par ses nonces, doyens de droit du corps diplomatique, elle avait un constant accès auprès des dirigeants de l'État [... qui ne manquaient jamais de lui signifier qu'on acceptait là l'Église par pure condescendance du Politique laïc et qui entend fièrement le rester, au Religieux...] »³⁵.

Une fois les concordats bien visionnés dans l'Histoire, la très-lancinante, la très-douloureuse question, sous-jacente à tout ce discours préliminaire, déjà écrite, qui revient sans cesse, n'en devient que... plus lancinante, plus douloureuse : *comment des papes, vicaires du Christ-Roy, ont-ils pu s'autoriser, au regard de la Foi, à signer des concordats avec des États constitutionnellement CONTRE Dieu ??* Avant d'essayer d'esquisser les causes théologiques d'une telle gravissime déviance dont l'ultime avatar anté-christique, nous l'avons déjà vu, sera l'hérétique liberté religieuse à Vatican II (ce qui sera l'objet du troisième et dernier volet de la trilogie : « *St Thomas et les scolastiques ont trompé les papes qui nous ont trompés en Politique* »), peut-être faut-il d'abord poser le fait peccamineux en lui-même, autrement dit bien montrer par les actes pontificaux que les papes modernes post-révolutionnaires, y compris hélas les plus saints, ont tous souscrits à cette nouvelle voie de signer des concordats avec des gouvernements constitutionnellement athées, plus généralement de reconnaître toute valeur de validité et de légitimité à la démocratie moderne pourtant basée sur les « droits de l'homme » CONTRE Dieu, de frayer avec elle... et bien entendu d'intimer aux fidèles l'ordre de participer à la vie politique dans ce réprouvé cadre-là, ce qui se ramasse pour la plupart d'entre eux dans « le devoir catholique de voter ». C'est précisément l'objet de ce deuxième livre de la trilogie consacrée à cette

³⁵ *Conférences de Notre-Dame de Paris - Carême 1928*, M^{gr} Baudrillart, Éd. Spes, en six fascicules - 6^e Conférence, p. 4.

redoutable et gravissime question du « *devoir catholique de NE PAS voter* ».

Le premier document pontifical que nous étudierons, sera le très-scandaleux bref du pape Pie VI, *Pastoralis Sollicitudo*, du 5 juillet 1796, qui hélas, nous le verrons, est parfaitement authentique (son contenu est si scandaleux que les malheureux fidèles de l'époque avaient voulu croire que c'était une forgerie des révolutionnaires : hélas, il n'en est rien...). Pie VI dernière mouture y exigera du fidèle, en termes impérieux et n'acceptant aucune contradiction, *avec menace des flammes éternelles*, l'obéissance à ce qu'il osera appeler à propos de l'infâme Directoire, un des gouvernements les plus maçonniques de la Révolution, « les autorités constituées ». Donc, dès avant même l'épopée d'un Bonaparte qui se vantera de mettre un point final à la Révolution, ce bref et tout le contexte politico-ecclésiastique qui le sous-tend, que nous étudierons soigneusement, nous obligera à poser le terrible constat que dès cette époque-là, *in illo tempore*, le haut-clergé était déjà acquis, conquis, au moins pour les grands « décideurs » d'entr'iceux en ce compris et même *surtout* le pape, à cette idée de copuler (pardon) avec des gouvernements constitutionnellement CONTRE Dieu.

Le deuxième grand document pontifical que nous étudierons sera le non moins scandaleux sermon du C^{al} Chiaramonti qui deviendra Pie VII un an plus tard, le pape du concordat napoléonien, prêché à la Noël (!) 1798, document qui, on le voit, suit de très-près *Pastoralis Sollicitudo*. Ce très-démocrate et très-moderniste sermon débauchera avec une fertueur inouïe, étonnante, détonante surtout, les « chouans italiens » luttant contre les envahisseurs sans-culottes, et osera leur donner l'ordre de se rallier à la révolutionnaire et toute inique « république cisalpine » inféodée de force au Directoire (elle tiendra... à peine 18 mois). Or, il appert que ce sermon-là était non seulement politiquement impie et sacrilège mais formellement hérétique, car on y trouve en effet déjà toute l'hérésie

de... Marc Sangnier, à savoir vouloir baser la réalisation du « bien commun » parmi les hommes sur la seule sainteté individuelle à base de démocratie, et non plus sur les Institutions (« *soyez de fervents chrétiens et vous serez d'excellents démocrates* », osera dire l'incroyable cardinal de la sainte Église romaine...!). Or encore, le grand point important à retenir pour notre enquête, c'est que Chiaramonti se fera élire pape « grâce », nous révèle l'historien Rohrbacher dans sa monumentale *Histoire de l'Église*, à... ce sermon, lequel, comme tout grand scandale, avait fait beaucoup du bruit, et que les grands-électeurs du Siège de Pierre connaissaient parfaitement bien lorsqu'ils eurent à choisir un successeur au défunt pape Pie VI. Voilà qui met sous les yeux certes éberlués du fidèle catholique, que l'élite du haut-clergé romain était déjà acquise, conquise, dès 1799, c'est-à-dire dès avant la fausse pacification napoléonienne, à l'idée démocratique. En fait, il n'est que trop vrai de dire que Chiaramonti fut élu pape par ses pairs pour signer le concordat français.

Passant, et le concordat napoléonien lui-même, et le « ralliement » du pape Léon XIII qui suivra quelque un siècle plus tard, trop connus pour être ici exposés, le troisième document pontifical étudié, ou plutôt le train de documents, sera les six incroyables Noël *onusiens* de Pie XII durant toute la seconde guerre mondiale, 1939, 40, 41, 42, 43 & 44. Tous d'iceux-là ont en commun l'affreux cri du cœur de ce pape d'appeler blasphématiquement à cors et à cris, au moment si sacrée de la Noël (... comme pour mieux enfouir, derrière la Noël 1798 de Chiaramonti, la grâce sociopolitique théocratiquement apportée au monde par le Christ à la Noël 406...!), « *l'instauration d'un organisme juridique international* » (sic) pour régler les problèmes de paix dans le monde, derrière son « cher et noble ami »... Roosevelt, le franc-maçon Roosevelt, ne reculant pas même devant la suppression de la souveraineté des Nations, dont il admet, dans le Noël 1944, qu'elle ne doit plus être

que, ô mot peu croyable sous la plume d'un pape !, « relative ». C'est bien triste à dire, on voit Pie XII se montrer et ambitionner *ardemment* de se montrer au coude à coude avec les visées unitaristes voulant réaliser par les forces exclusivement humaines, l'unité babélique...

Ô combien, ici, résonne douloureusement à l'oreille l'anathème lapidaire et inspiré de Donoso Cortès : « Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu au monde pour constituer, en Lui et par Lui, l'unité du genre humain. De tous les péchés possibles, *aucun n'égale celui par lequel l'homme veut se substituer à Dieu, ou prétend réaliser, à d'autres fins et de diverses manières, ce que Dieu s'est proposé*. Deux fois, l'homme a succombé à cette tentation satanique : la première, quand il a cherché à ériger la Tour de Babel ; la seconde, pas plus tard qu'aujourd'hui, où *une démocratie insensée essaie de mener à bien, pour son compte, L'UNITÉ DU MONDE* ». Mais quand cet « homme qui veut se substituer à Dieu » est soutenu *ferveusement* par le vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que bien dire !!! Ô tristesse mortelle de voir que ce sont... *les papes* qui réalisent eux-mêmes les prophéties concernant les derniers Temps : « Quand les hommes diront *paix et sécurité*, subitement la catastrophe les saisira comme les douleurs prennent la femme qui va enfanter et ils n'échapperont pas »³⁶. Combien, ici, saint Paul nous révèle que les hommes déclenchent la Sainte-Colère de Dieu sur eux lorsqu'ils veulent établir *par eux-mêmes* la paix mondiale...! Alors, voir que ce sont les papes qui les poussent à cela...!!!

Avec le pape Pie XII d'ailleurs, un terrible pas est franchi dans la dynamique du mal. Non seulement les États constitutionnellement CONTRE Dieu sont reconnus légitimes devant Lui, comme à mauvaise accoutumée désormais depuis le concordat de

³⁶ I Thess. V, 3.

1801, mais le pape va leur prêter une mission prophético-politique de faire advenir une « nouvelle ère », une sorte de « troisième âge de l'Église » à la Joachim de Flore, dont l'essence sera d'être « chrétienne-laïque » au lieu que jusque-là elle était « chrétienne-sacrale » ; c'est-à-dire que les seules vertus morales pratiquées sociopolitiquement vont être censées suffisantes pour révéler le Règne du Christ parmi les hommes, sans qu'il soit plus besoin de sa proclamation officielle dans la constitution. Rien de plus logique, il faut le reconnaître : puisque l'extrinsèté du Règne du Christ-Roy n'est plus considérée comme théologiquement nécessaire à la légitimité des gouvernements, l'intrinsèté de la chose inhérente auxdits gouvernements devient inéluctable (en effet, le Politique est un domaine « contiguë au divin » comme dit saint Thomas d'Aquin, ici très-éclairant, dans son *de Regno* : si on ne le divinise pas extrinsèquement, il va infailliblement finir par se diviniser tout naturellement intrinsèquement de par lui-même, en lui-même, etc.). En d'autres termes, si ce n'est pas Dieu qui crée la politique de l'homme, c'est l'homme qui, avec son semblable, va finir par SE créer « christ-dieu » dans la Politique qu'il SE crée lui-même.

Or, c'est Pie XII qui va être la cheville ouvrière de ce mouvement sataniquement inverse, antéchristique, c'est lui que l'on verra dans ces six scandaleux Noël 1939-45, le promouvoir, l'accélérer furieusement, fébrilement, par tous les moyens en son pouvoir, même les pires, comme par exemple le fameux « silence dans la question juive », jusqu'ici si mal compris mais que cette nouvelle gnose « chrétienne-laïque » dans la tête des papes decode si bien, comme nous le verrons... Nous arrivons donc dès avant Paul VI, qui ne fera que mettre « en avant toute » au moteur de la machine ainsi lancée³⁷, à ce que les papes vont parer la voie pour l'arrivée de l'Antéchrist... Car bien entendu, c'est lui, le maudit, qui va récu-

³⁷ Comme me le disait un ecclésiastique ami : « Paul VI n'a rien fait d'autre que de finir les phrases que Pie XII avaient commencées »...

pérer en finale cette mission que les hommes, sous haute et chaleureuse bénédiction pontificale, se sont sacrilègement arrogée, à savoir de *christifier intrinsèquement* leur vie politique sans que la proclamation extrinsèque du Règne du Christ soit nécessaire ! Dans un gros livre paru à la fin de la guerre, *Exigences chrétiennes en Politique*, le futur C^{al} Charles Journet, s'inspirant de Pie XII dont il admire sans réserve la nouvelle doctrine, se fera le chantre très-enthousiaste de cette gnose pontificale d'un nouveau genre que nous étudierons très-soigneusement à travers lui, pour comprendre qu'elle mène en droite ligne à... la liberté religieuse de Vatican II, elle-même prodrome certain du règne de l'Antéchrist-personne.

D'autres documents pontificaux pro-concordataires voire déjà pro-« chrétiens-laïcs », peu connus, de moindre importance mais de très-identique et semblable direction générale antéchristique, seront passés en revue. Faisant un petit retour en arrière, on retiendra surtout, dans le contexte de la première guerre mondiale, la première encyclique du pape Benoît XV, *Ad beatissimi*, qui, par sa gnose pacifiste « chrétienne-laïque » déjà fort bien discernable dans le document, scandalisa... tout le monde, autant d'ailleurs que sa « note aux belligérants » du 28 juillet 1915, imprégnée de même gnose. La mort dans l'âme, il nous faudra bien aussi mettre les yeux sur quelques documents ou déclarations pro-concordataires du pape... saint Pie X lui-même hélas, *tu quoque filii*.

Cette « revue de presse » pontificale, certes point trop hagiographique, n'ayant rien à voir avec la « légende dorée » dans laquelle certains s'entretiennent encore, ne sera point non plus exhaustive, car le cœur nous aurait manqué avant la fin. Elle pourra bien laisser le lecteur catholique pantois, elle ne lui laissera par contre aucun doute sur l'authenticité du positionnement concordataire-démocrate, puis onusien, puis « chrétien-laïc », de TOUS les papes post-révolutionnaires, y compris les plus saints (mais en leur for privé), tel bien sûr saint Pie X ; que, du reste, il

s'agisse des papes d'après ou d'avant Vatican II, notons-le bien pour les esprits primaires et partisans qui veulent voir des papes tout blancs avant Vatican II quand ceux après sont tout noirs ; positionnement pontifical cataclysmique d'où il sera déduit comme chacun sait le fameux et antéchristique « devoir catholique de voter » dans le cadre des républiques post-révolutionnaires.

... Oh ! Je sais pertinemment bien que beaucoup n'aimeront pas qu'on remonte *jusque là*, et surtout sans voile de Noé, dans les causes de ce qu'il est convenu d'appeler « la Crise de l'Église »... C'est à faire trembler, je l'avoue, et même être amené dans la tentation de remettre en cause la Foi catholique. J'entends déjà des : « *Qui mange du pape en crevera !* » plus ou moins aigre-doux, de la part d'âmes pusillanimes qui ont peur que ça fasse mal, croyant s'autoriser par-là de continuer à grignoter tout doucement des « vérités diminuées » qu'elles croient capables de les sustenter surnaturellement jusqu'à l'Éternité bienheureuse...

« *Qui mange du pape en crevera* », dites-vous ? Éh bien, je tiens à vous rassurer : voilà qui ne peut me toucher. Et vous savez pourquoi ? *Tout simplement parce que je suis déjà mort.* Et même *mort-lié* pour ceux qui voudront bien étudier l'onomastique et l'anthroponymie de mon nom. En effet, je fais partie de cette très-sainte et très-inconnue corporation de saint Lazare, celle des morts *avec bandelettes* (parce que la puissance des ténèbres a tellement peur que ses membres ressuscitent, ce qui leur est glorieusement promis de par Dieu, que les faire mourir ne lui suffit pas, il faut qu'elle les lie au surplus...), et pas seulement par une affiliation lointaine genre « tiers-ordre » mais au plus près des membres actifs dirigeants et besogneux (je dois cependant cette précision que j'en fais partie après avoir vu ma pauvre humanité lutter jusqu'à l'agonie pour « que ce calice s'éloigne de moi »...). Et donc, conséquemment et subséquemment, *la mort ne peut plus rien contre moi, je ne peux pas... crever*, n'en déplaisent à certains, attendu qu'il est

impossible de faire mourir quelqu'un qui est... *déjà mort*. Depuis les lointaines origines du monde, il ne s'est pas trouvé, en effet, un seul exemple du contraire. Ici, je veux dire au lecteur que je ne peux, dans ma méditation spirituelle, qu'admirer et adorer profondément, avec grand émerveillement, la Providence divine qui a ainsi formaté dans *la mort liée* le disque-dur de mon âme dès ma naissance, afin donc, entre autres raisons connues de Dieu seul et un peu de moi (pour ce qu'Il a bien daigné m'en révéler), de me permettre de manger du pape sans en mourir, *puisque'il fallait bien que quelqu'un en mangeasse pour débrouiller dans la vérité vraie qui libère, l'apocalyptique Crise de l'Église qui est la nôtre*.

Mais à vrai dire, pour *manger du pape*, il n'est pas même nécessaire d'interroger ma vocation personnelle, *tout le monde*, en effet, peut constater objectivement ce que moi-même je constate dans mon immédiate contemporanéité : *le mal parvenu à la moelle de la moelle DANS l'Église, et qui ira inéluctablement jusqu'à ce que mort mystique d'icelle s'ensuive*. Or, en tout état de cause, les choses n'ont pu aller *aussi loin, jusque là*, sans le faire par le « *plus haut sommet de l'Église* », soit le Saint-Siège, le Siège de Pierre, c'est-à-dire sans la participation *active* de la fonction pontificale. Ce grand point n'a pas même besoin d'être démontré. Certes, je suis parfaitement conscient du gravissime problème de théologie, morale autant que dogmatique, que cela pose. *S'il en est bien ainsi, mais alors, mais alors, les papes auraient donc sabordé eux-mêmes l'Église, ils l'auraient mené à sa mort mystique ?? Qu'en est-il bien, alors, de l'infailibilité pontificale dans son mode ordinaire universel, lequel couvre non pas seulement les actes portant sur la Foi mais à égalité ceux SUR LES MOEURS, desquels ressortent formellement les actes des papes en matière de politique constitutionnelle comme le sont par exemple les concordats ???* Intimer à l'universalité des fidèles, par la technique des concordats, le devoir de reconnaître la validité de gouvernements constitutionnellement

CONTRE Dieu, c'est en effet formidablement *toucher aux mœurs* desdits fidèles !!!

J'ai abordé ce redoutable problème, qui fait tellement peur à tous les théologiens de la Tradition qu'instinctivement et sans même y réfléchir, *ils le fuient tous sans exception aucune* (comme tous les Apôtres sauf un, saint Jean, l'ont fait lorsqu'ils ont été mis en présence insoutenable du Christ de la Passion), dans un ouvrage de fond sur la théologie de la Crise de l'Église, *L'Impubliable*³⁸, ouvrage auquel je reporte le lecteur. C'est en effet *très-impubliable* de révéler la Passion du Christ revécue parfaitement par son Épouse l'Église de nos jours, car c'est bien de cela qu'il est question, terriblement question...

Ce que j'y révèle en conclusion, dans cet ouvrage, après avoir constaté l'inanité absolue de toutes les thèses traditionalistes prétendant expliquer la « Crise de l'Église » par voie historico-canonique, c'est-à-dire en s'abstrayant du fait que cette dite Crise pourrait bien être la dernière, celle de la Passion ordonnée à la fin des temps et ultimement à la Parousie glorieuse (que celle-ci engendre les assises du Jugement dernier ou le Règne millénaire), c'est que les actes peccamineux des souverains pontifes, à commencer par le concordat napoléonien bien sûr pour se terminer par la liberté religieuse, ne sont pas forcément à prendre au premier degré hérétique de ce qu'ils manifestent, *mais plutôt comme le moyen providentiel et invincible de faire rentrer mystiquement l'Église dans la Passion du Christ, c'est-à-dire sous un manteau de péché, sans coulpe formelle de sa part*. De la même manière que le Christ

³⁸ Cf. *L'Impubliable* — solution théologique de la Crise de l'Église, 413 pages 21 x 29,7 — 36 € port compris. Sur le conseil de lecteurs, j'ai rédigé un abrégé de ce travail de fond, dans *Pour bien comprendre la théologie de la Crise de l'Église*, 226 pages 14,9 x 21 — 20 € port compris, les deux ouvrages étant disponibles aux Éd. D.E.T. ; l'abrégé peut être lu sur le site « fatima.be », section « librairie », et même téléchargé sous réserve des droits d'auteur.

n'a pas fait venir « douze légions d'anges » à Gethsémani pour renverser la puissance des ténèbres parce qu'Il n'en avait plus le droit devant la Justice divine, ce qui fait que cette puissance eut emprise sur Lui *jusqu'à ce que mort du Messie s'ensuive*, on peut également dire que ses vicaires devant vivre la Passion de l'Église sont frappés eux aussi, sans faute formelle de leur part, d'une sorte de « non-aide » divine devant le mal antéchristique *jusqu'à ce que mort mystique de l'Église, elle aussi, s'ensuive*. Car, à l'instar du Christ, elle doit être « faite péché pour notre salut »³⁹ comme Lui, et en mourir elle aussi.

Certains me conseilleraient volontiers de me taire plutôt que de dire ces choses tellement redoutables auxquelles, comme disait Léon Bloy, « il est à peine permis de penser ». Je leur réponds que la Providence divine a arrangé les choses pour qu'il me soit tout-à-fait impossible de le faire, et... Dieu soit loué puisqu'Il le veut ! C'est peut-être parce qu'en tous temps il faut que la vérité soit dite, surtout lorsqu'elle est mise à mort, conspuée, foulée aux pieds : voyez par exemple comme Notre-Seigneur sait bien dire à Pilate, atrocement humilié corporellement (on venait de Le flageller) et plus encore moralement, qu'il est... ROY ! Dans l'état affreux où Il était réduit, Il aurait bien pu se dispenser d'une telle déclaration, auraient dit les âmes pusillanimes qui, s'il s'en était trouvé près de Lui, auraient sûrement osé Lui faire à l'oreille ce même conseil qu'elles me font... Eh bien, non, Jésus a répondu à Pilate, dans l'affreuse condition d'un vil esclave ignominieusement puni : « Tu l'as dit, JE SUIS ROY ». Ainsi, la Vérité de notre situation ecclésiale contemporaine, qui, au fait, est Jésus en Personne (« Je suis la voie, la vérité, et la vie »), quand bien même elle est dans cette condition ignominieuse absolue d'être soumise à la matière du péché du

³⁹ II Cor. V, 21.

monde *par les papes*, doit être révélée. Parce qu'en tous temps, il faut qu'elle RÈGNE.

Que le lecteur, donc, comprenne bien que ma volonté, dans ce volume deux de la trilogie, n'est en aucune façon de discréditer aucun des vicaires du Christ qui ont à vivre à la première et terrible place la Passion de l'Église, dont malheureusement je suis tout-à-fait obligé, en tant que catholique, de dénoncer les actes, et moins encore discréditer l'Institution de la papauté, qui est de droit divin. Mon sentiment est absolument aux antipodes ! Je vais écrire quelque chose qui va bien surprendre mes détracteurs : j'AIME profondément tous et chacun des papes dont je suis obligé de constater la gravissime déviance, quand bien même cela est plus difficile pour certains... De Pie VI à Benoît XVI, je veux avoir beaucoup de vénération pour eux tous, sans exception aucune⁴⁰. Car c'est le

⁴⁰ En 1988, j'avais critiqué en des termes extrêmement sévères Jean-Paul II dans l'ouvrage *L'extraordinaire secret de La Salette*, allant jusqu'à considérer ce « napoléon de la révolution conciliaire » comme le « Jean-Baptiste luciférien de l'Antéchrist », après les actes si abominables duquel, sur le plan doctrinal, l'Antéchrist-personne ne pouvait que paraître et ouvrir les temps apocalyptiques. Eh bien, vingt ans après, je ne récusé nullement ni mon jugement sur les actes de ce pape ni cette appellation qui s'avère malheureusement parfaitement... contrôlée, même si Jean-Paul II était l'antépénultième au lieu d'être l'ultime pénultième, comme je le pensais à l'époque ! Mais précisément, le Saint-Esprit, par les rumeurs actuelles de sainteté de la *personne privée* de Wojtyła-Jean-Paul II, veut peut-être nous enseigner une grande chose, mieux nous faire saisir la situation spirituelle exacte de l'Église à l'heure où elle vit la Passion du Christ. Le grand mystère d'iniquité que nous vivons DANS l'Église contemporaine, c'est en effet que les papes vont eux-mêmes, par le *for externe*, préparer l'arrivée de l'Antéchrist sur le Siège de Pierre, sans forcément... en être conscient et bien sûr encore moins le vouloir (c'est très-évident avec Pie XII), c'est-à-dire sans préjudice du *for interne* de cesdits papes, qui, certes, ne regarde que Dieu (dans mon ouvrage écrit en 1988, je ne touchais d'ailleurs pas au *for interne* de Jean-Paul II). Or, si de nos jours il appert que la *vie privée* de ce pape fourvoyeur de l'Antéchrist comme pas un de ses pairs ne l'a été, révèle... un saint, ma foi, après un premier moment de grande surprise, tellement la contradiction entre le *for externe* et le *for interne* est extrême, paradoxale, quasi antithétique (et ne nous en étonnons pas aux temps de l'Antéchrist où le pire *peut* côtoyer le meilleur), je ne peux que me réjouir et remercier humblement le Saint-Esprit d'ainsi me faire comprendre que, moi-même, je ne mettais pas assez en pratique... ma propre thèse de la Passion de l'Église !

Saint-Esprit qui les a choisis et il n'est pas d'exemple dans la vie de l'Église qu'il ait fait un seul mauvais choix. Je me dis et suis assuré que si j'avais été à la place de chacun d'eux, *j'aurais probablement fait la même chose... sinon pire*. Tellement il est vrai qu'à un moment donné de la Vie de l'Église, il n'y a plus qu'une chose à faire lorsqu'on est pape : *être revêtu d'un manteau de péchés, du péché du monde, comme le Christ de la Passion, Agnus Dei qui tollit peccata mundi*. Parce que nous sommes parvenus à cette heure d'embrasser, de vivre la Passion. Et que pendant cette heure où le juste apparaît comme le dernier des pécheurs, *ecce homo*, il n'est pas incompatible que les papes qui commettent les pires actes au fort

Cette sainteté du pape Wojtyła serait en effet un étonnant et prodigieux *confirmatur* de l'économie de la Passion dans laquelle vit l'Église et par laquelle elle est soumise au péché matériel du monde depuis Vatican II *sans faute aucune de sa part*. Ainsi donc, si la sainteté du pape Wojtyła s'avère authentique (c'est certes encore à prouver...) en serait-il de même pour les chefs de cette Église qui vit la Passion. Le plus grand mal à l'extérieur peut s'accompagner de la sainteté, quand le Saint-Esprit laisse l'âme dans l'ignorance intouchable du mal commis, c'est du reste un principe fondamental de la théologie morale. Certains, pour éviter cette conclusion, voudront assimiler les miracles qu'on présente en faveur de Jean-Paul II, aux prodiges diaboliques. Je ne crois vraiment pas qu'on puisse s'autoriser à le faire. En effet, dans ces derniers, il y a toujours *la patte du diable* qui apparaît ici ou là, car l'ange déchu ne peut pas faire un *vrai miracle* (soit il y aura du grotesque, de la moquerie, de l'insane, de l'impie, -comme dans le pseudo-3^{ème} secret de Fatima révélé par le Vatican...-; soit il y aura non pas guérison parfaite, mais, par exemple, *transfert* de maladie : le « miraculé » du diable guérira d'une tuberculose avancée mais on se rendra soudain compte qu'il développe un cancer avancé qui, anormalement, n'avait pas été détecté avant, etc.). Or, si l'on étudie objectivement et sans a-priori le miracle de la sœur Marie Simon-Pierre qui dit avoir été soudainement guérie de sa maladie de Parkinson après avoir invoqué Jean-Paul II avec toute sa communauté, on ne peut rien y discerner que de positif, pas trace de la moindre chose négative encore moins de diabolique. Les faits sont là, et la première attitude du vrai chrétien pour vivre de la vérité qui délivre, c'est de ne pas lutter contre les faits, il faut commencer par les accepter humblement. Peut-être faut-il là se bien laisser guider par le Saint-Esprit, au lieu de toujours prétendre Lui apprendre la vie, et si nous Le laissons faire, Il nous amènera, justement, à « *bien comprendre la théologie de la crise de l'Église* », à savoir que l'Église quoique pécheresse au for externe, est libre de tout péché au for interne... puisque nos yeux voient qu'il en pourrait bien être ainsi pour les papes qui ont, au premier chef, à vivre sa Passion.

externe, ne puissent être cependant très-saints dans leur for privé... bien qu'ils soient les instruments par qui le scandale et l'Antéchrist arrivent dans l'Église.

Il faut méditer au-dessus des passions humaines, savoir dépasser les sentiments violents de rancœur, d'amertume, de colère, de haine, de désespoir, résultant des affres de la crucifixion auxquels nous soumettent ces actes pontificaux peccamineux, et se dire que ces actes ou prises de position par lesquels les papes font rentrer l'Église dans sa Passion co-rédemptrice, sont, en dernier ressort d'analyse, VOULUS par le Saint-Esprit Lui-même. Car, pour l'Église comme pour le Christ, « *il faut que l'Écriture s'accomplisse* ». Il faut donc que l'Église elle-même, sans pécher faut-il le dire, meure de malemort *comme une pécheresse* sur la croix d'ignominie, à l'instar du Christ-Époux. C'est ainsi d'ailleurs, que, providentiellement, elle deviendra co-rédemptrice. Derrière les aveuglements et les ignorances invincibles des vicaires du Christ-Roy, qui sont causes secondes ou humaines, n'oublions surtout pas que c'est la Providence, c'est Dieu, c'est le Saint-Esprit qui gouverne tout et qui dirige l'Église là où elle doit aller, pour sa plus grande Gloire et d'ailleurs la sienne...

Au reste, il y a une chose évidente. Cette volonté des grands-clercs marquée dès avant l'épopée napoléonienne d'aller *directement* aux peuples pour leur communiquer le salut, sans plus passer par les princes et nobles (autrefois !) très-chrétiens, sans plus, hélas, s'occuper de l'Institution théocratique fondée par le Christ à la Noël 406, peut parfaitement se comprendre *ad hominem* si tant est qu'on veuille bien se rappeler *la vie impossible* que firent aux papes les princes pendant tout l'Ancien-Régime, ce que nous exposerons tout au long dans un chapitre détaillé. Car il s'en faut, certes, que la faute concordataire soit à mettre sur le seul dos des malheureux vicaires du Christ-Roy ! C'est en fait toute la société très-chrétienne qui prévarique ensemble, en corps d'institution. Mal-

heureusement, et malgré cette raison qui les excuse ou plus justement dit qui explique *ad hominem* leur décision de s'aboucher avec la république post-révolutionnaire, les papes auraient dû se dire que, théologiquement, *ils n'avaient pas le droit d'aller aux peuples directement*, c'est-à-dire en tirant un trait sacrilège sur l'Institution très-chrétienne issue de la théocratie Noël 496, libéralement donnée par Dieu aux hommes pour leur salut. Ce n'est pas, en effet, parce que les chefs très-chrétiens étaient devenus mauvais que les papes pouvaient se croire autorisés à rejeter l'Institution très-chrétienne fondée par le Christ dont ils se rendaient indignes. C'est précisément là qu'il fallait appliquer à bon escient le fameux *omni potestas a Deo* paulinien ! Or, le volet numéro trois de notre trilogie démontrera que c'est trompés par la philosophie aristotélicienne et la scolastique thomiste, que *les papes nous ont trompés en Politique*, c'est-à-dire qu'ils ont cru pouvoir théologiquement s'autoriser à emprunter cette damnée, cette réprouvée voie républicaine-démocrate-concordataire dans laquelle les poussaient furieusement les mauvaises mœurs à leur égard des princes et des nobles.

Mais, pour l'heur et le malheur, restons à cet opus numéro deux de la trilogie qui sera sûrement, pour l'âme catholique fidèle, le plus dur à lire, j'en préviens. Que le lecteur, auquel je souhaite bon courage, sache bien qu'il aura été aussi celui qui me fut moralement le plus dur à écrire.

Argentré-du-Plessis, ce 27 Mai 2007,
(Saint jour de la Pentecôte),
VM.

« Voici ce que dit le Seigneur :
« Maudit l'homme qui se confie dans l'homme,
« Qui se fait un bras de chair
« Et dont le cœur se retire du Seigneur »
(Jér. XVII, 5)

Introduction

[au 3^{ème} tome : *St Thomas et les scolastiques ont trompé les papes
qui nous ont trompés en Politique*]

Cet ouvrage est le troisième et dernier d'une trilogie consacrée à la grande question du « *devoir catholique de NE PAS voter* » dans le cadre des républiques post-révolutionnaires, toutes basées sur les « droits de l'homme » CONTRE Dieu. Les trois ouvrages composés sur cette question sont des tirés-à-part de chapitres majeurs de mon *Traité de la religion royale française ou le vrai visage de Clovis* paru lors du XV^e centenaire du baptême sacral de Clovis, en 1996.⁴¹ Ces tirés-à-part sur des sujets bien ciblés permettront ainsi aux lecteurs qui ne veulent pas acquérir les 715 pages du *Traité* de prendre connaissance des idées essentielles y développées.

Avant de présenter au lecteur l'objet spécifique de ce troisième et dernier numéro de la trilogie, il convient de brosser rapidement la problématique et de résumer un peu les deux précédents. Dans le premier volume *L'extraordinaire conversion de Clovis ou le devoir catholique de NE PAS voter*, le problème a été abordé sous un angle essentiellement pratique. Il s'est agi de rapporter intégralement le contexte historique de la Noël 496, laquelle a enregistré

⁴¹ Épuisé, ce *Traité* a fait l'objet d'une réédition en 2003 et est toujours disponible aux Éd. D.F.T. (715 pp. 21 x 29,7 — 68 €).

une *théophanie*⁴² dans l'ordre politique si éclatante qu'un pape de l'époque, Hormisdas (514-523), écrivant de cette cérémonie à saint Rémy, ira jusqu'à dire qu'elle fut faite «... en des circonstances qui ont rappelé la série des prodiges accomplis autrefois par les Apôtres»⁴³. Le but de ce premier volume est donc essentiellement didactique : montrer à tous les yeux le caractère *théocratique* de la création de la France, dont la cause instrumentale s'est avérée être le baptême sacré de Clovis, sera montrer que Dieu Lui-même, en Personne, est NÉCESSAIRE à toute fondation ou restauration politiques dans le monde. « Car il ne faudrait pas s'imaginer la création *divine* de la France comme une rarissime exception qui confirmerait la règle générale que *la politique appartient à l'homme*. Cette genèse *théocratique* de la France est tout au contraire une merveilleuse illustration et preuve à la fois, une *monstrance* auraient dit nos pères, que TOUTE vie politique réelle a Dieu et son Christ pour auteur et fondement, faute de quoi la politique n'existe tout simplement pas, mais seulement son *anima-*

⁴² = Manifestation visible de Dieu aux hommes. Théologiquement, la seule raison d'être d'une *théophanie* dans le domaine politique, c'est de fonder une *théocratie*. Et c'est effectivement bien ce qui s'est passé à la Noël 496.

⁴³ Comprendons bien ce que nous lisons, qui n'est vraiment pas banal : le pape dit qu'il y eut à la Noël 496 des miracles si inouïs, des prodiges *divins* tels, que, pour trouver une comparaison, il faut remonter pas moins qu'aux temps des Apôtres, dont on sait, comme nous le rapportent les Actes, qu'ils firent des miracles parfois plus grands que ceux du Christ, telle l'ombre de saint Pierre suffisant à guérir un malade (ce que ne fit pas le Christ : l'hémorroïsse *toucha* le vêtement du Christ pour être guérie) ! Le Saint-Esprit se devait en effet d'assister plus spectaculairement les Apôtres que le Christ pour l'établissement de la Religion, à cause de leur infériorité par rapport au Messie-Dieu. Or, la traduction exacte de cette lettre pontificale est bien dans ce sens : « Le ciel renouvèla [à la Noël 496] les prodiges extraordinaires que la droite du Très-Haut avait opérés à la naissance de l'Église par le ministère des apôtres *Apostolorum temporibus aequiparandis, signorum miraculis praedicationem salutiferam comitantibus*. Aucune autre nation n'eut ce privilège ». Précisons que cette lettre du pape Hormisdas n'est point du tout apocryphe, comme certains négateurs de mauvaise foi ont voulu le faire accroire : je rapporte la preuve de son authenticité indéniable dans le *Traité*, auquel je renvoie le lecteur.

lisation, son diabolique ectoplasme » (tract de présentation de ce premier tiré-à-part).

Dieu, géniteur de tout pouvoir politique, sinon rien. Une fois posé ce premier grand point, tellement « oublié » de l'homme moderne (dans le sens étymologique -et apocalyptique- du terme = *apostasié...*), le volume deux de la trilogie va amener le lecteur à un constat des plus douloureux pour l'âme catholique : *c'est que les papes modernes ont contrevenu de plein fouet à cette grande loi fondamentale en s'autorisant à signer des concordats avec des pouvoirs politiques constitutionnellement athées, issus de la Révolution et basés sur les « droits de l'homme » CONTRE Dieu*, plus généralement de reconnaître toute valeur de validité et de légitimité à la démocratie moderne, de frayer avec elle... et bien entendu d'intimer aux fidèles l'ordre de participer à la vie politique dans ce réprouvé cadre-là, ce qui se ramasse pour la plupart d'entre eux dans « le devoir catholique de voter ». Or, sur le plan de la Foi, le constat est excessivement alarmant, car en effet, un présupposé juridique de base, c'est que le simple fait de passer un concordat avec un parti, c'est formellement lui reconnaître validité et légitimité : donc l'Église reconnaît là, *pardevant et au nom de Dieu*, des pouvoirs politiques... qui ne reconnaissent pas Dieu comme auteur principal de la chose politique ! Voici donc le problème, qui n'est pas petit. Mais cependant, ne voulant pas encore traiter de la question théologique pure, voulant d'abord prouver le bien-fondé de l'accusation, l'objet de ce deuxième volume se veut être, tel le premier de la série, d'ordre essentiellement factuel : on y posera une série significative de faits, actes & dictes pontificaux, montrant à partir de l'Histoire la moins discutable que les papes post-révolutionnaires ont TOUS, hélas même les plus saints, souscrit à cette nouvelle voie de reconnaître formellement validité et légitimité à des « autorités constituées » (Pie VI dixit, à propos de l'infâme Directoire !)... constitutionnellement athées.

Les faits étant bien posés, à savoir : 1/ que Dieu est le SEUL à pouvoir créer réellement en Politique (ce que prouve de manière éclatante la genèse théocratique de la France) ; 2/ que les Vicaires du Christ-Roy ont pourtant reconnu *de facto*, par le système des concordats, validité et légitimité à des gouvernements dont le tout premier acte & fondement constitutionnel est de rejeter Dieu de la chose politique (ce qui, deux siècles et demi plus tard, les a fait faillir *de jure* en professant la liberté religieuse à Vatican II⁴⁴), l'examen théologique de la question peut maintenant être abordé, ce qui va être fait dans ce présent volume trois finissant la trilogie consacrée à ce redoutable et fort délicat sujet...

La grande question, la *questio magna*, c'est la suivante : comment donc les papes ont-ils pu se croire théologiquement autorisés à

⁴⁴ Il est facile de comprendre que si l'Église, par ses pontifes pratiquant la technique des concordats, reconnaît devant Dieu la validité et la légitimité d'États qui, de leur côté, ne reconnaissant nullement constitutionnellement que le vrai Dieu est seul auteur de la vie politique, pratiquent en conséquence très-logiquement l'hérétique liberté religieuse, il faudra bien, tôt ou tard, que l'Église reconnaisse le principe de la liberté religieuse lui-même. Si je reconnais et souscris au fait, je suis inéluctablement obligé, sous peine de forfaiture, de reconnaître et souscrire au droit correspondant au fait, par l'implacable et rigoureuse logique des choses. Les concordats *de facto* sont ni plus ni moins que l'hérétique liberté religieuse *de jure* de Vatican II : ce sont deux propositions qui, pour s'épeler différemment, signifient très-exactement la même damnable chose... Pour ne pas vivre comme elle pense (car jusqu'aux plus récents papes avant la tourmente vaticandaise, les papes ont toujours, dans la contradiction la plus criante avec la pratique concordataire, professé le règne du Christ-Roy sur les nations, Pie XI en ayant même, des plus solennellement, institué liturgiquement la fête), l'Église sera implacablement amenée à penser comme elle vit : pour vivre la reconnaissance de la légitimité des « autorités constituées » qui pratiquent la liberté religieuse, elle sera en fin de course, sauf à revenir sur sa position concordataire (ce qu'elle ne voudra jamais faire, et il serait plus juste de dire qu'elle n'y pensera même pas !), formellement obligée de penser la liberté religieuse, c'est-à-dire souscrire à l'apostasie, au reniement formel de Dieu comme Auteur de la vie publique et sociopolitique dans laquelle il doit recevoir l'hommage des hommes. Et, ô *mysterium iniquitatis* !, elle le fera par le décret de la liberté religieuse, *Dignitatis Humanae*, à Vatican II, le 7 décembre 1965...

reconnaître *validité* et *légitimité* à des *pouvoirs politiques athées*, voire ouvertement *CONTRE Dieu* !?

En fait, l'Histoire ecclésiastique révèle que la chose s'est passée en deux temps : d'abord, l'Église n'a jamais cru nécessaire d'explicitement dogmatiquement la question métapolitique pourtant fondamentale de la nécessité théologique formelle d'une *théocratie* dans les Temps du Nouveau-Testament introduits par le Christ, pour concrétiser et rendre possible le « bien commun » parmi les enfants des hommes (un « bien commun », rappelons-le, médiatement nécessaire à leur salut éternel). Si elle n'a certes pas condamné la « religion royale française », c'est-à-dire la doctrine qui fait résider le droit divin direct ou théocratie dans le roy de France, à vocation universelle (il s'en faut de beaucoup, les papes du Moyen-Âge ayant en effet, par leurs déclarations et permissions, moult favorisé cette doctrine ; sans s'en occuper certes dogmatiquement, ils ont tous eu un regard très-bienveillant et plus que favorable sur elle dès lors qu'un événement les amenait à donner leur avis non-dogmatique sur cette doctrine appliquée au roy de France...⁴⁵), elle ne l'a pas non plus canoniquement cautionnée. Pour serrer la chose dans une formule la plus juste possible, il semblerait qu'on puisse dire que le Saint-Esprit n'a pas tourné les yeux de l'Église vers cette question, donc, elle ne s'en est pas dogmati-

⁴⁵ Un seul exemple. Le grave Innocent III (1198-1216), au moment de la querelle du sacerdoce et de l'empire, voulant remettre dans ses justes limites le pouvoir politique, interdit formellement aux roys et même aux empereurs, de se faire sacrer *sur la tête à l'instar des Evêques*, car ce rite a formelle signification d'un *sacrement* (et non d'un sacramental). Il permit une seule exception : pour le roy de France, autorisé à recevoir son sacre *sur la tête*, ce qui, donc, signifie un sacrement... Or, si le roy de France est un « sacrement » dans sa fonction royale, cela, théologiquement, signifie formellement que la France est une *théocratie*, une Institution divine.

*quement occupée, quoiqu'elle lui soit très-favorable dès lors qu'elle est amenée à donner un avis sur elle*⁴⁶.

Ensuite, deuxième temps, ce dogmatique « silence positif » des papes sur la nécessité formelle de la théocratie pour l'actualisation du « bien commun » dans les Temps du Nouveau-Testament, nullement négatif de leur part en effet, va, par la dynamique du *mysterium iniquitatis* en Politique qu'on peut faire partir des débuts de la Renaissance avec Machiavel, se transmuier insidieusement de plus en plus, dans la chrétienté, en un « silence négatif » synonyme de désapprobation... alors que, du côté des papes, rien n'a encore changé, rien n'autorise plus à cette « négativation » qu'aux temps du Moyen-Âge.

Le principal ouvrier d'iniquité pour cette transmutation ténébreuse de l'or en un vil plomb dans la pensée catholique universelle, va être la résurgence dans le monde chrétien de la pensée aristotélicienne, que va « catholiciser » dans l'Église saint Thomas d'Aquin et bien d'autres scolastiques avant et après lui. L'explication est incroyablement simple, il n'y a même pas besoin d'aller la chercher au loin : *Aristote raisonne la Politique en pur philosophe*. Et saint Thomas va tout-à-fait le suivre dans cette voie, se contentant de mettre ses pas dans les siens, ne faisant que mettre des « passerelles » plus ou moins artificielles nous le verrons, entre la vision philosophico-politique d'Aristote et Dieu. Or, pour Aristote et donc saint Thomas à sa suite, si, dans sa perfection

⁴⁶ Léon Bloy apporte un merveilleux rayon de lumière sur cette non-explicitation magistérielle de l'élection divine de la France, qui cependant, aurait été si utile aux âmes surtout dans les temps modernes, lorsqu'il écrit : « La France [Très-Chrétienne] est le SECRET de Jésus, le Secret profond *qu'il ne communiqua point à ses disciples* [... ni, donc, à l'Église, et cela se vérifie abominablement bien dans les papes post-révolutionnaires ; et cela explique que même aux temps où les papes en étaient beaucoup plus conscients, ils n'en parlaient pas dogmatiquement], et qu'il voulut que les peuples devinassent. « *Adhuc multa habeo vobis dicere : sed non potestis portare modo* » (Le fils de Louis XVI, Léon Bloy, p. 37).

même, la Politique mène à la Divinité (c'est un domaine « contiguë au divin » nous dit très-justement saint Thomas dans le *de Regno*), elle le fait À PARTIR DE L'HOMME. Et voilà, et c'est là que git la prodigieuse, la grandissime, la diabolique erreur, que malheureusement saint Thomas ne détruira nullement dans son *de Regno*... erreur à vocation antéchristique dans son ultime avatar et développement, que nous retrouvons, souvenons-nous, jusque dans le sermon très-scandaleux du C^{al} Chiaramonti futur Pie VII sur la démocratie, prononcé à la Noël 1798 : il l'adresse, en effet, souvenons-nous, au... « philosophe de Jésus-Christ » ! Et, dans leur bouche, ce n'est pas qu'un mot, c'est bien au contraire tout un programme ! Pour eux tous, les antiques et les scolastiques aristotéliens qui entraîneront les vicaires du Christ-Roy dans leur damné sillon & sillage, c'est l'homme qui, avec son semblable, SE crée intrinsèquement son espace politique, à partir des dons que Dieu a déposés en lui, ce n'est nullement Dieu qui, par un don gratuit, *datis gratae*, crée théocratiquement une Politique que l'homme ne fait que mettre en œuvre par les dons naturels que Dieu a certes déposés en lui, *sans nullement la créer*. Or, comprenons bien, saisissons bien qu'entre les deux formules, la différence est du tout au tout, il n'y a vraiment aucun point de contact à quelque niveau que ce soit : la politique de l'homme qui se fait dieu, qui a même l'ambition de se faire christ autosacrificiel dans nos sacrilèges temps modernes post-concordataires, ne peut avoir aucune communication avec celle de Dieu qui se fait théocratiquement homme par le Christ-Roy à la Noël 496⁴⁷.

⁴⁷ Le pape Paul VI, la tête dans un nuage utopique (mais, en politique, tous les papes post-concordataires l'auront, peu ou prou, comme lui, la tête dans les nuages, Paul VI ne faisant jamais qu'aller jusqu'au bout de l'utopie politique mise en route dès Pie VI dans l'Église), a cru pouvoir réduire la contradiction... irréductible entre les deux thèses antinomiques, par... le baiser Lamourette, voulant s'imaginer que la symbiose entre les deux concepts était possible. Comme si le salut pouvait sortir du mariage de Satan avec le Christ ! Lisez, ou plutôt daignez relire car vous l'avez probablement déjà lu, c'est dans le

discours de clôture du Concile du 7 décembre 1965, date fatidique qui vit également la signature de l'hérétique *Dignitatis Humane Personnae* sur la liberté religieuse, et dites-vous bien que si la phrase est prononcée pour la chose religieuse d'une manière générale, elle cible en plein notre sujet métapolitique : « ... La religion du Dieu qui s'est fait homme [= l'élection divine de la France ! l'Infaillibilité de l'Église !] s'est rencontrée avec la religion (car c'en est une) de l'homme qui se fait dieu [= la Politique *en soi* qui s'autocrée son espace politique !, l'homme religieux *en soi* qui se prétend libre en Religion !]. Qu'est-il arrivé ? Un choc, une lutte, un anathème ? Cela pouvait arriver ; mais cela n'a pas eu lieu. La vieille histoire du Samaritain a été le modèle de la spiritualité du concile. Une sympathie sans bornes l'a envahi tout entier. (...) Reconnaissez-lui au moins ce mérite, vous humanistes modernes, qui renoncez à la transcendance des choses suprêmes, et sachez reconnaître notre nouvel humanisme : nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme » (Paul VI, D. C. 1966, col. 63-64). Pour supprimer la tension spirituelle insupportable résultant du conflit entre l'homme qui se fait dieu et le Dieu qui s'est fait homme, Paul VI préconisait à l'Église... le baiser Lamourette, s'appuyant à tort sur la Parole du bon samaritain (car le bon Samaritain fait la Charité à un homme, pas à une fausse doctrine !). On n'aurait su s'illusionner plus follement. Car, pour en rester au problème politique, si l'homme est fait « à l'image de Dieu » (Gen. I, 27), si la forme de son être, et donc la Politique *en soi*, est certes divine, cet homme a impérativement besoin de Dieu et d'une grâce spéciale extrinsèque à lui, pour être vraiment Dieu, pour rencontrer le Dieu qui se fait homme quotidiennement comme le *Pater noster*, sa forme divine ne pouvant produire le fond substantiel de la Divinité, l'Être Vivant de Dieu Un en Trois Personnes. Dans le texte grec en effet, la formule signifie : « Donnez-nous le Pain *super-essentiel* », c'est-à-dire le Christ Lui-même. C'est sa Personne divino-humaine qu'on demande à Dieu tous les jours de nous donner, parce qu'on ne saurait s'en passer, le pain matériel sur lequel on s'est obsédé n'étant que le surcroît de ce Pain divin. D'ailleurs, le miracle de la multiplication des pains et poissons le prouve, le Christ nous donne le pain matériel surabondamment dès lors qu'Il est présent quotidiennement avec nous ! Précisément, tout le problème politique est là : informer la sphère politique de la Vie du Christ, du Christ Lui-même, parce que le Christ nous donne immédiatement le « bien commun » dès lors qu'Il est présent avec nous, nous n'avons pas à nous en occuper. Notre chapitre descriptif de la Société Très-Chrétienne [ch. XII & XIII dans le *Traité*], illustrera à merveille ce grand point tout-à-fait incompréhensible à l'*homo modernus*, pour son plus grand malheur. Donc, en tout état de cause, la « rencontre », comme dit Paul VI, entre la politique de l'homme qui veut se faire dieu-christ, et celle du Dieu qui s'est fait homme politique à la Noël 496, ne pouvait absolument pas se passer sans conversion formelle de l'une à l'autre... Hélas, la nécessité théologique du droit divin direct en Politique pour actualiser le « bien commun » parmi les hommes, les papes, l'ont... « oubliée », chose inouïe, abominable, effrayante, apocalyptique en vérité. Le problème, et c'est ce que nous allons étudier dans ce troisième et dernier numéro d'opus de

Or, cette inversion philosophique des valeurs qui consiste à faire passer l'homme *avant* Dieu dans la genèse politique, que saint Thomas, *sans la supprimer*, va s'employer à rendre inoffensive en la recadrant tant bien que mal dans les fins dernières de l'homme, va, au fil du temps, imposer de plus en plus sa « personnalité » propre et véritable, le principe pervers du départ se développant comme tout naturellement... et comment en être surpris ! Quand, en effet, l'on confectionne un gâteau avec un des ingrédients qui est un poison, on a beau, pour faire en sorte que le gâteau soit mangeable, juguler les effets mortels du poison en ajoutant son antidote aux ingrédients, le poison reste tel quel, c'est-à-dire avec sa nature de poison. Il se peut bien que, par la constitution plus forte de ceux qui mangent immédiatement le gâteau ainsi confectionné, le poison rendu inoffensif tant bien que mal par l'antidote thomiste n'agisse point ; mais si les générations suivantes amenées elles aussi à manger de ce gâteau, ont une constitution plus faible, je veux dire une Foi moins forte couplée à des tentations humanistes plus grandes, et que le poison, qui a gardé toute sa force, agisse plus sur elles que l'antidote, alors le gâteau *va faire l'œuvre du poison*.

Ce poison, dans notre image, c'est le concept des sociétés *en soi*, entendez qui tiennent leur existence, donc leur validité et légitimité, absolument d'elles-mêmes, sans référence génésiaque constitutionnelle à Dieu ni à son Christ. C'est pourquoi Chiaramonti s'adressant au... « *philosophe de Jésus-Christ* », proclamera hautement la légitimité de la démocratie nouvellement instaurée par la Révolution en Italie du nord (cette révolutionnaire et inique « république cisalpine » qui durera à peine dix-huit mois...!), sur ce principe très-faux qu'il s'agissait là des nouvelles... « *autorités constituées* », entendez : qui SE sont constituées d'elles-mêmes, en

notre trilogie, c'est que saint Thomas et les scolastiques en général l'avaient « oubliée » bien avant eux tous, c'est-à-dire... APOSTASIÉE.

elles-mêmes, avec et par elles-mêmes, comme Dieu seul, pourtant, est capable de les constituer ainsi. Alors, il ne restait plus qu'à être de « fervents chrétiens pour être d'excellents démocrates » (sic) !

Quoique professant en théorie, mais faussement, un lien viscéral de l'*homo politicus* avec son Dieu (en théorie, on est aux antipodes du contrat rousseauiste), les scolastiques aristotéliens, dans la pratique, ne considéreront plus que des sociétés et des pouvoirs politiques qui SE créent dans l'existence en eux-mêmes et par eux-mêmes (en pratique, ils rejoignent donc, quoiqu'ils en aient, le contrat rousseauiste, dont leurs thèses ne sont qu'une variante pieuse, et, puisque déguisée sous un habit « catholique » des plus trompeur et séducteur, la pire de toutes, tant il est vrai que « la corruption du meilleur est la pire » et la plus dangereuse). Jusqu'à ce que, le mauvais pli étant pris, et il sera très-rapidement pris, il soit devenu complètement impossible à l'homme de penser autrement en Politique qu'en termes *humanistes*, je veux dire *constitutionnellement humanistes*. La politique devient ainsi le domaine de l'homme, et Dieu n'a rien à y faire que par l'extérieur, par les vertus chrétiennes censées innover de la grâce divine la chose politique ainsi créée par l'homme. Dans ce système scolastique aristotélien, Dieu, ô abomination sacrilège, devient le serviteur, *servus*, de l'homme, Il sert à la déification politique de l'homme...

Nous avons vu, dans le volume deux, que les papes anté-scolastiques considéraient que tout pouvoir politique ne prenant pas sa genèse dans la Religion catholique était de soi invalide (saint Pie V, souvenons-nous, le rappellera vertement au faible roy de France Charles IX : « ... Votre Majesté désigne le tyran le plus inhumain, qui est en même temps l'ennemi le plus acharné de la Religion chrétienne, sous le nom d'Empereur des Turcs, COMME SI CELUI QUI NE CONNAÎT PAS LE VRAI DIEU POUVAIT JAMAIS ÊTRE EMPEREUR ! »). Or, le fait pour les scolastiques aristotéliens de ne s'en point tenir à cette doctrine orthodoxe, de

professer son contraire, au moins implicitement, à savoir que les sociétés politiques tirent leur existence *en elles-mêmes*, va évidemment les amener à rejeter d'un revers de main, sans même l'étudier, la théocratie pour les Temps de Nouveau-Testament rachetés par le Christ. Il est bien facile de comprendre que si les pouvoirs politiques qui SE sont constitués en eux-mêmes et par eux-mêmes sont valides et légitimes, alors, dans ce système où Dieu est réputé inutile constitutionnellement, non seulement le pouvoir politique du grand-mamamouchi turc ou de l'athée révolutionnaire est valide et légitime, mais la théocratie n'a décidément strictement... aucun sens ! C'est précisément là qu'on voit que l'erreur philosophique du départ, de considérer la chose politique uniquement sous l'angle de l'homme, va finalement aboutir à faire rejeter le Plan divin de salut sur le monde...

Car il faut une Institution divine en Politique pour générer vie et salut à la chose politique, et même simplement pour lui permettre d'exister *réellement*. Et c'est ainsi dans tous les temps du monde, dans toutes les économies de salut. Et c'est comme cela que le Bon Dieu a ordonné les choses, que cela plaise ou non⁴⁸. Ce serait

⁴⁸ Cet ordre des choses a du reste été fort bien compris par toutes les civilisations, toutes les générations d'hommes, dans tous les temps du monde depuis qu'il est monde. Tous ont dit, même les plus dégénérés des hommes après la chute originelle : « C'est Dieu qui donne la vie politique ordonnée au bien commun ici-bas, théoriquement et pratiquement, ce n'est pas nous qui nous la donnons ». Même et surtout les barbares, considéraient le pouvoir royal comme émanant *directement* de Dieu sinon rien, quand bien même ils y mêlaient de l'idolâtrie et beaucoup d'obscurités : en vérité vraie, il fallait donc arriver à la Fin des Temps, de tous les Temps, pour voir une génération d'hommes être moralement assez crétinisée, et orgueilleuse à proportion (ce qui n'est pas peu dire), pour s'imaginer qu'elle possédasse *de par elle-même* le pouvoir politique ! Voyez par exemple le juif qui ne veut plus des Juges que Yahweh lui avait donnés pour le gérer dans sa vie sociopolitique, mais des roys, pour faire comme les nations voisines sur lesquelles il louchait. Il est pourtant vicieux, rebelle à Yahweh en rejetant la constitution politique qu'Il lui avait donnée, bien plus parfaite que celle des roys, mais il ne s' imagine pas un seul instant qu'il pourra instaurer lui-même l'ordre politique des roys, qu'il veut d'un mauvais vouloir. Pour créer l'ordre des roys qu'il veut, il va le demander à... Yahweh Lui-même ! Telle-

en vain, par exemple, qu'on arguerait de cette nécessité pour les temps de l'Ancien-Testament, mais plus pour ceux du Nouveau. Ce raisonnement très-faux est d'avance absolument dénoncé par le Christ : « *Ne pensez pas que je sois venu abolir la loi et les prophètes : je ne suis pas venu les abolir, mais les accomplir* »⁴⁹. Et il est bien inutile de prétendre objecter que Notre-Seigneur entend parler ici de la chose religieuse et pas de celle politique, car, par cette formule « la loi et les prophètes », Jésus entendait parler globalement de toute l'économie de l'Ancien-Testament : singulièrement, donc, de la théocratie par laquelle Yahveh daignait donner le salut sociopolitique aux enfants d'Israël. Ce qui signifie sans ambiguïté aucune que la théocratie par laquelle Dieu entend s'occuper PERSONNELLEMENT de la vie politique de l'homme, de tout homme créé par Lui dans tous les temps du monde, Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour sa part, venant de par Dieu « au Nom de son Père », doit formellement... « *l'accomplir* », c'est-à-dire non seule-

ment il sait que la création d'un ordre politique quelconque ne peut venir que de Dieu, et de Lui seul, comme ressortissant de sa toute-puissance, sous peine d'invalidité totale ! Idem pour *tous* les peuples barbares de toute l'Antiquité, qui ne conçoivent le règne politique que théocratiquement, lointain mais fidèle écho du reste, de la croyance juive (les goths par exemple, n'appelaient-ils pas leurs roys, des... juges ?). Eh quoi ! Vous dites que c'est parce que, précisément, ce sont des juifs ou des barbares non-évolués politiquement ? Mais le philosophe de l'Antiquité, auquel vous n'arrivez pas à la cheville sur le plan de sa réflexion morale politique, a la même conclusion que le barbare. Voyez Platon qui, après l'exposé du gouvernement idéal tel qu'il l'entrevoit, finit en disant qu'il « n'espérait ce gouvernement, même pour une cité particulière, *que d'une faveur divine* » (Rohrbacher, t. XV, p. 398) ! Ainsi donc, *tous* les hommes de *tous* les temps ont compris la formelle nécessité du droit divin direct dans la Politique... sauf *l'homo modernus*, et singulièrement le chrétien moderne, et plus singulièrement encore le scolastique. Quel comble de constater que l'homme à qui il a été donné le plus de lumière spirituelle, est aussi celui qui est le plus moralement dégénéré ! On ne voit qu'un précédent dans l'Histoire, et c'est le précédent pharisien... Eux aussi savaient *tout* sur le Messie, mieux que quiconque, mais quand Il vint sur terre, ils ne surent plus *rien*, pas même ce que l'idiot du village aurait été humilié de ne pas comprendre à la vue des miracles que faisait le Christ, à savoir qu'Il était le Messie-Dieu.

⁴⁹ Matth. V, 17.

ment donner à la théocratie une forme adaptée à la nouvelle économie de salut qu'Il engendre... mais qui sera encore plus parfaite que celle de l'Ancien-Testament (c'est en effet cela que veut dire le mot « accomplir » : « faire complètement » — *Petit-Robert*)!

Et donc, si l'on veut encore bien mettre ses petits pas dans ceux du Christ, cela veut dire que la théocratie du Nouveau-Testament doit être... plus théocratique encore que celle de l'Ancien-Testament. Le pape Grégoire IX confirmera d'ailleurs très-clairement cette doctrine, disant de la tribu de Juda, dans laquelle gisait la théocratie de l'Ancien-Testament, qu'elle n'était que « *la figure anticipée* » de la France très-chrétienne... Comme on est loin, n'est-ce pas, de « l'abolition » de la théocratie dans les Temps post-christiques, que, hérétiquement et contre l'enseignement du Christ, vont professer, au moins par la négative, tous les scolastiques aristotéliens dans la suite dégénérée des siècles et des âmes !

Mais de quelle manière cette théocratie prendra-t-elle forme plus parfaite dans les temps du Nouveau-Testament ? La réponse est simple : dans et par la France très-chrétienne issue de la Noël 496, que tout et tous désignent pour remplir cette mission, surtout les papes anté-scolastiques.⁵⁰ Et nous n'avons aucune excuse devant Dieu de ne pas le savoir, surtout pas, oh non !, mille fois non !, depuis la geste plus divine qu'humaine de sainte Jeanne d'Arc au XV^e siècle... Si Jeanne n'était pas parue en ce monde comme le

⁵⁰ Par exemple, Innocent III « admettait, en 1204, que, de notoriété publique, le roy de France ne reconnaissait au temporel aucune autorité supérieure à la sienne » (*Généalogie commentée des roys de France*, Lucien-Jean Bord, p. 19). Ce qui était formellement reconnaître le caractère théocratique de son pouvoir politique, car, aux temps du Nouveau-Testament, tout pouvoir politique vient de Dieu médiatement par l'Église et le pouvoir des clefs pontificales, Boniface VIII, trop décrié, saura bien le dire dans une célèbre Bulle ; celui qui n'en dérive pas, comme celui-là seul du roy de France, est donc immédiatement dérivé de Dieu... ce qui est la définition même de la théocratie. Notons bien de plus comme, selon le propos même du pape, ce caractère théocratique de la France royale qu'il reconnaît, est de notoriété publique, c'est-à-dire connu et admis de tous...

hérald du droit divin direct, qu'elle désignait formellement être, giter et résider en la France royale très-chrétienne, et dans elle seule, alors, à la rigueur extrême, les hommes pourraient peut-être invoquer quelque excuse (... si tant est que « l'oubli-apostasie » des hommes de la théocratie Noël 496 puisse être excusable devant Dieu). Mais en tous cas, nullement, après le miracle extraordinaire dans l'ordre politique que constitue la geste de Jeanne.

Or, malgré, là encore, cette formidable *monstrance théocratique* aux hommes, qui, de par la très-grande Miséricorde de Dieu, réactivait tout simplement devant leurs yeux celle de la Noël 496 assombrie par toutes sortes de péchés, que voit-on ? Que nous *monstre* l'Histoire, de l'attitude des hommes, et que dis-je des hommes quand il s'agit de ceux d'Église ? On voit que presque personne ne prend conscience de l'essence du message johannique, à savoir que Dieu voulait faire reprendre conscience de la théocratie dans les temps du Nouveau-Testament, moyen qu'Il daigne utiliser pour le salut en Politique sinon rien. Les papes, la tête désormais de plus en plus latée de scolastique aristotélicienne, encore moins que les autres. Pie II par exemple, bon pape certes en son for privé (autant que ceux post-révolutionnaires), contemporain de Jeanne, va consigner sa geste dans une chronique rédigée avant son accession au souverain pontificat. Ce qu'elle nous révèle, cette chronique, c'est que Piccolomini futur Pie II en est proprement stupéfié, de cette geste extraordinaire, il prend tout-à-fait conscience de son caractère prodigieux, miraculeux... Mais pas une ligne, pas un mot, dans ces lignes simplement honnêtes et pieuses, sur le fait que cette geste est suscitée à l'extraordinaire par Dieu *pour sauver l'Institution divine théocratique du Nouveau-Testament et la remanifester aux yeux des hommes défaillants*. Pourtant, Jeanne avait clairement dit cet objet théocratique *premier* de sa mission de par Dieu : personne, donc, ne pouvait arguer de son ignorance à cet

égard⁵¹... Or, dans sa chronique, il est visible que le futur Pie II ne comprend pas cet objet ; ne le comprenant pas, il se pose bien sûr question sur la signification de cette geste prodigieuse, et, dans son ahurissement de ne point trouver de réponse proportionnée, il finit par appeler Jeanne d'Arc : « vierge stupéfiante » ! La geste de Jeanne le... *stupéfié* ! Et... c'est tout.

Et derrière lui, croyez bien que c'est toute l'Église qui ne comprend pas, qui se montre *stupéfiée*. C'est pourquoi le hérault du droit divin direct théocratique pour les temps du Nouveau-Testament mettra, malgré une sainteté évidente et un formidable écho de sa geste dans toute l'Europe d'alors (on trouve des chroniques comparables à celle de Pie II dans beaucoup de cours de l'Occident chrétien), CINQ LONGS SIÈCLES pour être canonisée, délaï aussi anormal qu'il est lourd de sens⁵². Il est trop vrai de dire que *l'Église*

⁵¹ Entre autres moult et formelles déclarations de sa mission théocratique devant ses juges et à qui voulait l'ouïr, car elle ne s'en cachait nullement, nous retiendrons son premier acte politique, sa déclaration à Robert de Beaudricourt, le seigneur de sa région vers qui elle va en premier : « Je suis venue vers vous, Robert, de la part de mon Seigneur, afin que vous mandiez au dauphin de bien se tenir et de ne pas engager de bataille avec ses ennemis, parce que mon Seigneur lui donnera secours après la mi-carême. Le royaume n'appartient pas au dauphin, IL APPARTIENT À MON SEIGNEUR. Cependant, mon Seigneur veut que le dauphin devienne roy et qu'il tienne le royaume en commende. Il sera roy malgré ses ennemis et moi je le conduirai à son sacre » — « Et quel est ton seigneur ? » — « LE ROY DU CIEL ». Merveilleuse simplicité et divine concision de notre Jeanne, qui rappelle rien moins que celles du Saint-Esprit parlant dans la Sainte-Écriture !... Ici, la théocratie est formellement affirmée puisque le « Roy du Ciel » est dit être propriétaire direct de la France (c'est pourquoi, de son côté, le pape Grégoire IX affirmera que « le royaume de France est le royaume de Dieu MÊME »). Or, Dieu *inhabite* ce dont il est plein-proprétaire, afin de le pénétrer de sa substance divine. C'est précisément cela, la théocratie : non seulement un gouvernement direct de par Dieu, mais une grâce toute spéciale de salut, un charisme divin, dans l'ordre politique, communiqués à la chose ainsi théocratiquement gouvernée, aux fins du salut universel de tous ceux qui ne sont pas l'objet de cette dite théocratie directe.

⁵² Le contraste est saisissant entre, d'une part, le caractère inouï de sa sainteté et de sa geste théocratique, tellement extraordinaires qu'ils ne sont pas rares les historiens à penser d'une manière ou d'une autre ce que l'un de ses contemporains, Guillaume Girault, notaire à Orléans, formulait ainsi : « La venue de Jeanne [en ce monde] est le miracle le plus évident qui eût été apparent, depuis la mort de Notre-Seigneur » (*Vie de Jeanne d'Arc*, Victor Giraud, pp. 277-278), et d'autre part, l'incroyable « oubli », la prodigieuse indifférence, où elle est tombée dans le cœur des hommes, français inclus ô mille hontes, pendant cinq longs siècles. Le roy Charles VII « oubli » quasi celle à qui il devait tout, trône et salut politique. « La royauté laissait des historiens ou chroniqueurs d'inspiration bourguignonne, un Du Haillan, un Monstrelet, se faire l'écho de bruits absurdes ou calomnieux mille

n'a rien retenu ni compris de la mission théocratique de Jeanne. Vous en voulez une preuve ? Ce n'est pas compliqué, ouvrez votre missel à l'office de la messe composé par le pape Léon XIII pour la canonisation de Jeanne. Vous y verrez de beaux orémus assurément, mais vous comprendrez surtout que Jeanne n'y est vénérée que comme une simple héroïne « patriotique » comme il pourrait en exister... dans n'importe quel autre pays de chrétienté : nulle trace de la mission théocratique pour laquelle Dieu avait suscité sa prodigieuse geste ! Pas un trait, pas un verset, pas une collecte, qui n'y fasse référence, seulement une timide et toute agnostique allusion, un allusion informel plutôt, dans l'hymne vespéral : « Lorsque, entendant les voix d'en-Haut, éclairée par la lumière de Jésus, vous révélez les destins de la patrie, vos juges se taisent, muets de stupeur ». Et... l'on dirait bien que l'Église qui a écrit cela ingénument, est elle-même « muette de stupeur », de ce qu'ont dit ces « Voix d'en-Haut », de cette geste de Jeanne, tout-à-fait incapable de comprendre, elle aussi l'Église, et pas seulement les juges de Jeanne ! L'Église, ô lecteur, est stupéfiée, muette de stupeur devant le message théocratique !!!

et mille fois réfutés, mais que d'excellents esprits ont eu longtemps la légèreté d'accueillir. Quand Joseph de Maistre, dans les *Considérations sur la France* (ch. IX), écrivait cette phrase singulière : *Qui eût dit au fier Henry VI qu'une servante de cabaret lui arracherait le sceptre de la France ?* il ne faisait que reproduire, sans s'en douter, un mot de Monstrelet : *laquelle Jeanne fut grand espace de temps meschine (domestique) en une hôtellerie*. Et Bossuet qui, s'il s'était reporté aux sources de première main, aurait découvert la vraie Jeanne d'Arc et aurait magnifiquement parlé d'elle, Bossuet s'inspire également du vieux et partial chroniqueur dans les quelques lignes médiocres qu'il consacre à la Pucelle en enseignant l'histoire de France au Dauphin. Ce n'est pas d'ailleurs que, même alors, certaines voix de jésuites ou d'oratoriens ne s'élevassent pas pour glorifier Jeanne ; mais ces témoignages isolés n'avaient pas assez d'éclat ou d'autorité pour changer l'opinion courante ; ils ne servaient qu'à empêcher la prescription [!]. Il était réservé au XVIII^e siècle libertin et impie de salir la mémoire de Jeanne d'Arc (notamment avec l'infâme poème de Voltaire *La Pucelle* ; cependant que cet impie avait la claire vision de la geste de Jeanne, puisqu'il dira dans *L'Essai sur les mœurs*, que « Jeanne aurait eu des autels dans les temps où les hommes en élevaient à leurs libérateurs »... ce qui montre bien que même lui se rendait compte de l'incroyable ingratitude des hommes à son égard ! » (*ibid.*, pp. 279-281).

Ainsi donc, il n'est que trop vrai que l'Église n'a pas pris formellement bon acte de l'élection divine de la France, Institution divine théocratique pourtant absolument *nécessaire* dans l'économie sociopolitique du Nouveau-Testament, bien sûr à sa juste place, c'est-à-dire sub-ordonnée à l'Église catholique, apostolique et romaine. N'ayant pas pris conscience du fait, on ne pouvait évidemment pas s'attendre à voir l'Église dogmatiser le droit théologique correspondant au fait...

Mais la nature a horreur du vide. Plus encore la surnature, les plans divins, qui doivent s'accomplir, dans la Lumière de par Dieu ou... dans les ténèbres de par Satan. On fait l'impasse sur la théocratie ? Sur l'Institution divine de la France très-chrétienne qui en est la concrétisation pour les temps du Nouveau-Testament ? Il va bien falloir, alors, que la forme théocratique inhérente au bon fonctionnement de la Politique universelle parmi les enfants des hommes de TOUS les temps, trouvât à passer par quelque part pour ceux du Nouveau-Testament. Et puisqu'on l'empêche de *bien* passer, alors, elle va *mal* passer. On va accomplir, que dis-je, *les papes* vont accomplir eux-mêmes, aux noms des fidèles et des peuples, la terrible prophétie du Christ : « Je suis venu au nom de mon Père, et vous ne Me recevez point [= rejet au moins implicite de l'élection divine de la France] ; si un autre [l'antéchrist] vient en son nom [mais oui bien sûr ! la politique au nom des « droits de l'HOMME » !], vous le recevrez »⁵³. Bien sûr, il faut tout un travail pour aboutir au règne de l'Antéchrist-personne : la perversion est trop grande, au départ, pour proclamer immédiatement que toute société politique constituée de par elle-même manifeste *ex se* le Royaume de Dieu théocratiquement, qu'elle EST, pour sa part, le Royaume de Dieu. Cette inversion complète des valeurs est le pé-

⁵³ Jn V, 43.

ché parfait que le méchant ne peut accomplir qu'après l'avoir développé jusqu'à ses ultimes conséquences.

Dans les commencements, on va simplement *philosopher la Politique*, poser l'axiome que les pouvoirs politiques chrétiens sont valides, légitimes *en eux-mêmes*, sans que Dieu n'ait eu à les constituer extrinsèquement. C'est le fameux *en soi* scolastique qui veut que tout être de raison intellectuelle tient *de par lui-même* dans la subsistance⁵⁴, a communication *naturelle* avec le divin lorsqu'il s'agit d'un être politique... Et, dans l'horreur, il nous faudra déjà bien lire ce message « hégélien » très-antéchristique, dans le... *de Regno* de saint Thomas ! Le criterium de la légitimité politique va ainsi être déplacé : au lieu d'être ordonné à Dieu et à l'économie de salut en cours, on le fera consister dans l'esse philosophique de toute société politique en soi ; au lieu d'être Dieu, le criterium sera l'homme... Et c'est pourquoi, quand, quelques courts siècles plus tard, la Révolution soufflera son vent de révolte infernale sur la terre, érigeant dans la rébellion ouverte et non-équivoque contre Dieu des sociétés politiques dont le tout premier fondement est de rejeter à la face de Dieu et des hommes le Géniteur divin de toute vie politique, ne croyez surtout pas que les grands-clercs seront pris au dépourvu, bien au contraire, l'esprit profondément perverti de philosophisme politique, ils se montreront, presque fièrement, à hauteur identique du péché révolutionnaire, et, pour leur abominable part, fins-prêts à ne voir aucune espèce d'inconvénient théologique à les reconnaître, toutes et chacune, comme parfaitement

⁵⁴ C'est dit en toutes lettres par Léon XIII dans *Libertas* du 20 juin 1888 : « L'Église ne réprouve aucune des formes variées de gouvernement, pourvu qu'elles soient aptes *en elles-mêmes* !! à procurer le bien des citoyens ». Mais comment s'étonner d'une telle définition pélagienne hétérodoxe sur le plan politique constitutionnel, puisque, au fait, depuis Pie VII, les papes parlent politique *en philosophe*, s'adressent « au philosophe de Jésus-Christ » ! Voyez encore Léon XIII le dire très-clairement, par exemple dans *Immortale Dei* du 1^{er} novembre 1885 : « ... Il n'est pas bien difficile d'établir quel aspect et quelle forme aura la société, si la philosophie chrétienne !! gouverne la chose publique »...

valides, légitimes... devant Dieu, l'opus numéro deux de la trilogie en donne les sinistres preuves par l'Histoire ! Osant menacer des flammes éternelles, avec la dernière rigueur, tout contrevenant ou objecteur *catholique* de conscience qui aurait à très-mal la nouvelle doctrine !! Tout gouvernement même explicitement et constitutionnellement tourné CONTRE Dieu, n'est-il pas une société politique *en soi* ? Donc, il est valide. Et bien sûr, l'us en est légitime.

De là, de charybde en scylla, l'Église tombera dans la liberté religieuse, reconnaissance *dans le droit religieux* du fait concordataire... puis, dans un futur sûrement proche, on la verra tomber dans l'apostasie pure et simple lorsque le règne de l'Antéchrist-personne, représentant la dynamique du mal politique parvenue à son extrême et ultime achèvement, s'ouvrira... Lequel Antéchrist se présentera le plus *logiquement* du monde, comme le très-légitime successeur de toutes les sociétés *en soi* concordatisées, dont il ne fera que recueillir le pouvoir d'icelles toutes dans sa main de fer... avec bénédiction des papes. L'Antéchrist ne se présentera-t-il pas d'ailleurs aussi comme le très-légitime successeur de tous les papes post-concordataires, rassemblant, là encore le plus *logiquement* du monde, et le pouvoir politique et aussi celui religieux dans sa personne (c'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, saint Jean révèle que l'Antéchrist-personne « aura deux cornes semblables à celle de l'Agneau -figure scripturaire du pontife romain- et elle parlait comme le dragon »⁵⁵, deux cornes comme deux pouvoirs, le politique et le religieux)...

... Alors, « toute la terre émerveillée suivra la bête. Ils adoreront le dragon qui avait donné puissance à la bête, et ils adoreront la bête, disant : *Qui est semblable à la bête, et qui pourra combattre contre elle ?* »⁵⁶

⁵⁵ Apoc. XIII, II.

⁵⁶ *Ibid*, 3-4.

Ce troisième et dernier volume va donc s'attacher à décortiquer et décrire l'erreur philosophique du départ, à en prendre toute la mesure théologique, cette erreur insidieuse et presque invisible mais si pernicieuse et perverse qu'il ne faudra pas plus que la développer jusque dans ses dernières et ultimes conséquences pour engendrer le règne de l'Antéchrist, ce règne maudit qui réalisera « l'immanence vitale » moderniste dans la société sociopolitique, c'est-à-dire le principe divin autocréateur à partir de l'image formelle de Dieu, ou déité, résidant dans l'homme, que saint Pie X avait dénoncé dans *Pascendi Dominici Gregis*. Or, nous verrons ensemble que cette erreur première se trouve déjà, lovée comme un serpent qui se cache encore, dans le *de Regno* ou *de Regimine Principum*, la seule oeuvre élaborée de saint Thomas d'Aquin sur le sujet politique, dont, entre autres références scolastiques aristotéliennes, les papes s'inspireront pour s'autoriser à « concordatiser ».

Je laisse à présent le lecteur bien méditer les terribles lignes qui vont suivre, qui l'amèneront à saisir, à fond, la crise contemporaine... et celle apocalyptique à venir, qui sera toute marquée, « au fer rouge dans sa conscience »⁵⁷, par le *mysterium iniquitatis*. C'est alors que, parvenu à la dernière page, il comprendra, dans le tremblement de son âme, À QUEL POINT INOUI, pour être digne de sa Foi, politiquement se respecter et mériter son propre salut, s'impose formellement « le devoir catholique de NE PAS voter » dans les républiques-démocraties post-révolutionnaires actuelles...

Ce 15 Juin 2007,
En la fête du Sacré-Cœur de Jésus,
V.M.



⁵⁷ I Th. IV, 2.